

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 8 janvier 2025 portant création de la spécialité « métiers de la logistique » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2500780A

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié définissant les familles de métiers en classe de seconde professionnelle mentionnées à l'article D. 333-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 modifié définissant les modalités de l'évaluation du projet prévue à l'examen du baccalauréat professionnel par l'article D. 337-66-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 modifié relatif aux conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire au baccalauréat professionnel et à son modèle ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2021 modifié créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2021 relatif à l'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2023 modifié modifiant les groupements de mathématiques et de physique-chimie pour plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2024 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 7 novembre 2024 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Mobilité et logistique » en date du 6 décembre 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « métiers de la logistique » de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV 1 relative aux unités constitutives du diplôme, IV 2 relative au règlement d'examen, et IV 3 relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – La liste et les volumes horaires des enseignements professionnels et généraux obligatoires à tous les élèves dans les formations sous statut scolaire applicables à la spécialité « métiers de la logistique » de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié susvisé, sont retenus, pour cette spécialité de baccalauréat professionnel, les enseignements « Economie-droit » et « Langue vivante B ».

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur « services ».

Le tableau figurant à l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2019 modifié portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle est ainsi complété :

a) A la ligne relative au baccalauréat professionnel « Logistique », il est inséré, dans la colonne intitulée « intitulé de la spécialité », la mention suivante : « (dernière session 2027) » ;

b) Après la ligne relative au baccalauréat professionnel « Métiers de la couture et de la confection », il est inséré la ligne suivante :

«

Métiers de la logistique (première session 2028)	Arrêté du 8 janvier 2025	SERVICES	Economie-droit/ Langue vivante B
---	--------------------------	----------	----------------------------------

».

La durée de la période de formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « métiers de la logistique » de baccalauréat professionnel est de 20 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Art. 6. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.

La spécialité « métiers de la logistique » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-88 du code de l'éducation.

Art. 7. – La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 3 juin 2010 modifié portant création du baccalauréat professionnel spécialité « logistique » et fixant ses modalités de délivrance et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe VI du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 8. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 juillet 2021 susvisé est ainsi modifié :

a) Au sixième alinéa du II, est insérée la mention : « (dernière session 2027) » après la mention : « logistique » ;

b) Après le septième alinéa du II, est inséré un alinéa ainsi rédigé : « -métiers de la logistique (première session 2028) ».

L'annexe de l'arrêté du 19 avril 2019 modifié définissant les familles de métiers en classe de seconde professionnelle mentionnées à l'article D. 333-2 du code de l'éducation est ainsi modifiée : il est inséré au sein de la famille de métiers « métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique », dans la colonne « spécialités de baccalauréat professionnel présentant des compétences communes », une ligne intitulée « métiers de la logistique » (à compter de la rentrée 2025) et le mot : « logistique » est supprimé à compter de la rentrée 2025.

Le tableau figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 juin 2023 susvisé est ainsi complété :

a) A la ligne relative au baccalauréat professionnel « Logistique », il est inséré, dans la colonne intitulée « Dernière session d'examen », la mention suivante : « 2027 » ;

b) Après la ligne relative au baccalauréat professionnel « Métiers de la coiffure », il est inséré la ligne suivante :

«

Métiers de la logistique	08/01/25	2028		C	
--------------------------	----------	------	--	---	--

Art. 9. – La première session d’examen de la spécialité « métiers de la logistique » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2028.

Art. 10. – La dernière session d’examen de la spécialité « logistique » du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l’arrêté du 3 juin 2010 modifié cité à l’article 7 aura lieu en 2027.

A l’issue de cette session qui s’achève le 31 décembre 2027, l’arrêté précité est abrogé.

Art. 11. – La directrice générale de l’enseignement scolaire et les recteurs d’académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 janvier 2025.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l’enseignement scolaire,
C. PASCAL

Baccalauréat professionnel*Spécialité « métiers de la logistique »***Sommaire**

ANNEXE I. – Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II. – Référentiel des activités professionnelles

II.1. Présentation du diplôme

II.1.1. – Appellation du diplôme

II.1.2. – Contexte professionnel

II.1.3. – Perspectives

II.2. – Description des activités professionnelles

ANNEXE III. – Référentiel de compétences

Compétences et savoirs associés

ANNEXE IV. – Référentiel d'évaluation

IV.1. – Unités constitutives du diplôme

IV.2. – Règlement d'examen

IV.3. – Définition des épreuves

ANNEXE V. – Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE VI. – Tableau de correspondance entre les épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

ANNEXE VII. – Principes de l'attestation de niveau de conduite

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »

PÔLES D'ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
Pôle d'activité 1 Réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé	Bloc de compétences 1 Réaliser des opérations logistiques dans un environnement sécurisé - Positionner des activités logistiques dans la supply chain - Mettre en œuvre les règles de sécurité dans le cadre de la prévention des risques et des dangers - Préparer l'action de réception - Traiter les opérations de réception des produits selon les procédures - Mettre en stock les produits - Gérer le suivi des stocks	U31- RÉALISATION DES OPÉRATIONS LOGISTIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ
Pôle d'activité 2 Mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client	Bloc de compétences 2 Satisfaire le client par la coordination des activités logistiques - Répondre à la demande des clients internes et/ou externes - Optimiser les préparations de commandes en fonction des demandes des clients internes et/ou externes - Contribuer au processus de logistique industrielle - Organiser une tournée de livraison - Traiter les retours des supports de charge et/ou des contenants - Confier l'expédition à un prestataire de transport externe	U21- MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE DES ACTIVITÉS LOGISTIQUES POUR LA SATISFACTION DU CLIENT
Pôle d'activité 3 Contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation	Bloc de compétences 3 Contribuer de manière responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation - Adapter le processus logistique selon le type de produit ou de flux - Mettre en œuvre le processus de traçabilité dans la chaîne logistique - Proposer des axes d'amélioration de l'activité logistique dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) - Coordonner une petite équipe logistique	U22- CONTRIBUTION RESPONSABLE À L'EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS LOGISTIQUES D'UNE ORGANISATION
Pôle d'activité 4 Conduite en sécurité d'engins de manutention	Bloc de compétences 4 Conduire en sécurité des engins de manutention - Mettre en service, en sécurité, un engin de manutention adapté à la situation professionnelle - Conduire un engin de manutention - Manœuvrer un engin de manutention (1B – 3 – 5 / R489 CNAMTS) - Effectuer les opérations de fin de poste	U32- CONDUITE EN SÉCURITÉ D'ENGINS DE MANUTENTION

PÔLES D'ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	Bloc n° 5 – Économie – Droit - Exploiter et analyser des documents de nature économique et juridique ; - Sélectionner des informations pour construire une réponse argumentée ; - Rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat.	Unité U11 Economie - droit
	Bloc n° 6 – Mathématiques - S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; - Analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme ; - Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation ; - Valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ; - Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche	Unité U12 Mathématiques
	Bloc n° 7 – Prévention – santé- environnement - Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée ; - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention ; - Proposer une solution pour résoudre un problème ; - Argumenter un choix ; - Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.	Unité U33 Prévention-santé-environnement

PÔLES D'ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n° 8 Langue vivante A Compétences de niveau B1+ du CECRL* : - comprendre la langue orale ; - comprendre un document écrit ; - s'exprimer à l'écrit ; - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Unité U41 Langue vivante A</p>
	<p>Bloc n° 9 – Langue vivante B Compétences de niveau A2+ du CECRL : - comprendre la langue orale ; - comprendre un document écrit ; - s'exprimer à l'écrit ; - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral ; dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.</p>	<p>Unité U42 Langue vivante B</p>
	<p>Bloc n° 10 – Français - Maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - Adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ; - Maîtriser la lecture et exercer son esprit critique ; - Adapter sa lecture à la diversité des textes ; - Mettre en perspective des connaissances et des expériences.</p>	<p>Unité U51 Français</p>
	<p>Bloc n° 11 – Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ; - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ; - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ; - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ; - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).</p>	<p>Unité U52 Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc n° 12 – Arts appliqués et cultures artistiques Compétences d'investigation - Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires ; - Sélectionner, classer et trier différentes informations ; - Analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création ; - Établir des convergences entre différents domaines de création. Compétences d'expérimentation - Respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple ; - Établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références. Compétences de réalisation - Opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie. Compétences de communication - Choisir des outils adaptés ; - Établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions ; - Justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale</p>	<p>Unité U6 Arts appliqués et cultures artistiques</p>

PÔLES D'ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n° 13 – Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité ; - S'organiser pour apprendre et s'entraîner ; - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter ; - Construire durablement sa santé ; - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique. 	<p>Unité U7 Éducation physique et sportive</p>
	<p>Bloc facultatif Langue vivante (Compétences attendues selon la langue choisie)</p> <p>Langue vivante étrangère ou régionale Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'exprimer à l'oral en continu ; - interagir à l'oral ; - comprendre un document écrit, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. <p>Langue des signes française</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'exprimer en continu en langue des signes française ; - interagir en langue des signes française ; - comprendre un document vidéo en langue des signes française, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle. 	<p>Unité facultative Langue vivante étrangère, régionale ou langue des signes française</p>
	<p>Bloc facultatif – Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger ; - Caractériser le contexte professionnel étranger ; - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger ; - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France ; - Se repérer dans un nouvel environnement ; - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil. 	<p>Unité facultative Mobilité</p>
	<p>Bloc facultatif Secteur sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ; - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ; - Contribuer au fonctionnement d'une structure ; - Concevoir un projet d'animation ; - Promouvoir un projet ; - Participer à la conduite d'un projet d'animation ; - Assurer le cadrage d'un projet ; - Évaluer un projet d'animation. 	<p>Unité facultative Secteur sportif</p>

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »

Introduction

Le diplôme de baccalauréat professionnel « Métiers de la logistique » se construit autour des 4 pôles d'activités suivants :

- réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé ;
- mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client ;
- contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation ;
- conduite en sécurité d'engins de manutention.

Chaque pôle d'activité est décliné en bloc de compétences qui donnera lieu à une certification.

II.1. Présentation du diplôme

II.1.1. *Appellation du diplôme*

Le diplôme a le positionnement suivant :

- une activité logistique qui se développe dans différents contextes professionnels :
 - entreprises du domaine de la logistique : entreposage, prestation de service logistique ;
 - entreprises relevant de secteurs très divers : industrie, transport, grande distribution, agriculture ;
 - organisations publiques ou non marchandes : associations, secteur public hospitalier, armée...
- une activité logistique à plusieurs dimensions se traduisant par des métiers différents.

Afin de distinguer le niveau CAP de celui du baccalauréat professionnel, ce diplôme développe la capacité des titulaires à s'adapter à plusieurs contextes professionnels afin d'évoluer à la suite d'une première expérience vers la responsabilité d'encadrement d'une petite équipe (4 à 10 personnes).

II.1.2. *Contexte professionnel*

II.1.2.1. Définition des missions du titulaire du baccalauréat professionnel « métiers de la logistique »

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « métiers de la logistique » exerce son activité au sein d'une organisation ayant une unité logistique dans laquelle il va évoluer.

Il ou elle débute son activité par la gestion physique des flux logistiques (réception, stockage, préparation de commandes, expédition), étape indispensable à son insertion professionnelle. Après une expérience de quelques mois, il ou elle peut être appelé(e) à animer une petite équipe (entre 4 et 10 personnes selon les organisations), et devient ainsi une personne ressource pour le management de proximité.

Les activités du ou de la titulaire d'un baccalauréat professionnel « métiers de la logistique » varient selon l'organisation dans laquelle il ou elle évolue. Cependant il est possible d'envisager trois grandes catégories d'activités :

- Les activités directement en lien avec la logistique
 - réception de produits ;
 - mise en stock ;
 - vérification de la concordance entre les flux physiques et les données ;
 - préparation de commandes ;
 - organisation de la mise à disposition et/ou de l'expédition ;
 - contribution au processus de traçabilité des produits.
- Les activités liées à la sécurité
 - prévention des risques ;
 - mise en sécurité des hommes et des produits.
- Les activités liées à l'animation d'une petite équipe
 - analyse de situations d'aléas et proposition d'adaptation des tâches ;
 - respect des délais ;
 - écoute, accompagnement et fidélisation des membres de l'équipe.

II.1.2.2. Champs ou secteurs d'activités économiques

Les métiers de la logistique se structurent autour de quatre grands domaines :

– Les activités d'entreposage

Il s'agit des métiers visibles du secteur logistique, évoluant principalement au sein d'entrepôts dédiés, voire annexés à des sites industriels, parfois appelés « magasins ». Les modalités d'exercice de ces métiers varient par la nature des produits manipulés et les conditions de travail (ex. : sous température dirigée, de nuit, etc.).

On retrouve dans cette catégorie les prestataires spécialisés en opérations logistiques.

– Les opérations intégrées

Pour tout site industriel ou commercial, il existe des opérations de manutention et de traçabilité des produits entrant ou sortant du site, mais également pour toute étape intermédiaire du processus de fabrication. Ces opérations sont intégrées aux activités de l'entreprise en lien direct avec son cœur de métier, devenant alors plus difficiles à identifier comme spécifiquement logistiques (ex. : industrie automobile, grossiste, etc.).

– Les prestataires de transport et messagerie

Tous les opérateurs de transport routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial, doivent assurer la manutention et garantir les conditions de traitement des produits dont ils ont la charge. Ainsi, et selon la plateforme sur laquelle ils opèrent, ils peuvent également disposer de personnel dédié aux opérations logistiques, tel que le personnel aéroportuaire, maritime, etc. Les spécificités d'exercice découlent notamment des types d'engins et techniques de manutention, ainsi que d'une réglementation et des interactions nationales et/ou internationales.

– Les organisations de service public ou à but non lucratif

Les collectivités territoriales, les centres hospitaliers, les organisations non gouvernementales, les associations locales, etc. mobilisent également des ressources autour de chaînes d'approvisionnements très spécifiques. Les personnels sollicités sur le champ logistique dans ces structures doivent assurer la traçabilité des stocks, faire valoir des qualités organisationnelles et optimiser les coûts de gestion.

II.1.2.3. Emplois concernés

Selon la taille et les activités de l'organisation ciblée, les titulaires du baccalauréat professionnel « métiers de la logistique » peuvent prétendre aux différents intitulés d'emploi suivants (liste non exhaustive) :

Dans le cadre d'une première insertion professionnelle :

- opérateur polyvalent ou opératrice polyvalente en logistique ;
- agent logisticien ;
- magasinier ou magasinière ;
- magasinier ou magasinière cariste ;
- employé ou employée d'un service logistique ;
- réceptionnaire ;
- préparateur ou préparatrice de commandes.

Après une première expérience professionnelle :

- chef ou cheffe d'équipe (réception / stockage / préparation de commandes / expédition) ;
- chef ou cheffe de quai ;
- responsable magasinier ou magasinière ;
- responsable d'une petite unité logistique ;
- responsable de dépôt (très petite taille) ;
- responsable de gestion des emballages ;
- agent qualité en logistique ;
- approvisionneur ou approvisionneuse ;
- gestionnaire de stocks.

La place du ou de la titulaire du diplôme baccalauréat professionnel « métiers de la logistique » varie selon les structures et les missions de l'organisation employeur :

- au sein d'une PME/PMI, le poste dépend souvent directement du chef d'entreprise ou du responsable logistique ;
- au sein d'une entreprise de taille plus importante, il est sous l'autorité d'un responsable d'exploitation ou d'un responsable logistique.

Il ou elle dispose des compétences pour évoluer, après une expérience de quelques mois, vers l'animation d'une petite équipe, se positionnant ainsi comme personne « ressource » entre le manager de proximité et les opérateurs ou opératrices.

II.1.2.4. Types d'organisations et d'établissements où se situent les emplois

Tous les secteurs économiques sont concernés par la logistique, qu'il s'agisse d'entreprises de production (agricole, industrielle, agroalimentaire...) ou de services (transport, restauration collective, distribution...) du secteur marchand ou d'organisations du secteur non marchand (hôpitaux publics, associations caritatives...).

La taille des entreprises disposant d'une unité logistique est très variable allant de la TPE au groupe industriel, commercial ou spécialisé dans le domaine de la logistique.

II.1.2.5. Positionnement dans l'organisation, niveau d'autonomie et de responsabilité

Lors de son insertion professionnelle, le ou la titulaire d'un baccalauréat professionnel « métiers de la logistique » réalise ses missions sous le contrôle et la supervision d'un manager de proximité.

Suivant les organisations et le poste occupé, soit l'opérateur dispose d'une certaine autonomie dans la réalisation de ses activités, soit il accomplit ses missions à l'aide de systèmes d'optimisation ou d'intelligence artificielle.

En matière de sécurité, chaque personnel présent sur un site logistique doit s'assurer du respect des procédures.

II.1.2.6. Conditions générales d'exercice

Le rythme de travail : l'organisation du travail s'opère sur la base d'une rotation de différentes équipes. Suivant les organisations, les horaires peuvent être habituels, décalés, de nuit, etc.

La localisation : zones de réception, de stockage, de mise à disposition, de préparation de commande, d'expédition.

II.1.3. Perspectives

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « métiers de la logistique » peut poursuivre ses études, notamment en BTS « Gestion des transports et de la logistique associée » ou via un titre professionnel tel que « Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique ».

Dans le cadre de son parcours professionnel et de sa formation tout au long de la vie, le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de la logistique » peut également compléter ses compétences afin d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur et évoluer vers des postes d'encadrement au sein de son organisation.

Environnement économique et technologique

Les activités de la logistique évoluent en permanence en intégrant :

- l'utilisation des technologies digitalisées (automatisation, robotisation, intelligence artificielle, etc.) ;
- la décarbonation de l'organisation des flux physiques, ce qui implique la transformation des opérations de transport (multimodal, fluvial, cyclo-logistique).

L'intégration des processus logistiques s'accélère dans l'élaboration des stratégies des entreprises.

II.2. Description des activités professionnelles

Dans la présentation des activités professionnelles suivante, le niveau d'autonomie peut être défini comme un indicateur de niveau d'intervention et d'implication dans la réalisation de celles-ci, par le titulaire du baccalauréat professionnel « métiers de la logistique ».

Détail de l'indicateur de niveau

Niveau d'autonomie : Participer à la réalisation de l'activité ■□□

Ce niveau qualifie la mobilisation de compétences permettant d'assurer une partie restreinte de l'activité au sein et avec l'aide d'une équipe, sous l'autorité d'un chef d'équipe.

Elle implique de s'informer et de communiquer avec les autres membres de l'équipe.

Niveau d'autonomie : Réaliser une activité simple ■■□

Ce niveau qualifie la mobilisation de compétences permettant de réaliser, en autonomie, tout ou partie d'une activité pour les situations les plus courantes.

Elle implique :

- une maîtrise, tout au moins partielle des aspects techniques de l'activité ;
- des facultés à s'informer, à communiquer (rendre compte et argumenter) et à s'organiser.

Niveau d'autonomie : Réaliser une activité complexe ■■■

Ce niveau qualifie la mobilisation de compétences permettant de maîtriser sur les plans techniques, procéduraux et décisionnels une activité comportant des prises de décisions multiples.

Elle implique :

- la faculté à certifier l'adéquation entre les buts et les résultats ;
- la prise en toute responsabilité de décisions éventuelles ;
- le transfert du savoir.

Pôle d'activité 1 – Réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé

Conditions et cadre d'exercice	
<p>Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de la logistique » évolue au sein d'une organisation ayant une unité logistique dans laquelle il positionne son activité. Exerçant une activité support en lien soit avec la production de biens marchands ou non marchands, soit avec une activité de prestations externes de services, il repère les flux au sein de l'organisation et en comprend l'importance dans la chaîne de valeur.</p> <p>Il prépare la réception des produits en tenant compte des besoins des partenaires et des protocoles internes. Il participe à la sécurisation des opérations logistiques pour garantir la fluidité et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement. Dans un environnement sécurisé et sécurisant pour les biens et les personnes, il identifie les situations de dangers et/ou de risques professionnels.</p> <p>Il accueille le conducteur, réceptionne et stocke la marchandise avec un engin de manutention.</p> <p>Il assure la gestion et le suivi des flux entrants ainsi que la gestion des données. Il prend en compte la dématérialisation de son environnement de travail dans la gestion des ressources en utilisant des systèmes de suivi avancés pour connaître les opérations en temps réel afin de réagir rapidement en cas de dysfonctionnement(s).</p> <p>Il est amené à transmettre, expliquer et restituer des informations à une petite équipe ou à un supérieur hiérarchique à l'oral ou par écrit.</p>	
Activités	Ressources
<p>Activité 1.1 – Positionnement des activités logistiques dans la supply chain (*)</p> <p>1.1.1- Identification des étapes et des acteurs de la supply chain 1.1.2- Repérage des différentes zones logistiques 1.1.3- Identification des flux physiques 1.1.4- Identification des flux d'information</p> <p>Activité 1.2 – Prévention des risques et des dangers</p> <p>1.2.1- Identification des risques et des dangers de l'environnement de travail 1.2.2- Identification des risques et danger liés aux produits 1.2.3- Application des consignes de sécurité</p> <p>Activité 1.3 – Réception de produits standards</p> <p>1.3.1- Préparation de la réception 1.3.2- Accueil du conducteur 1.3.3- Prise en charge des produits en sécurité 1.3.4- Réalisation des contrôles physiques et documentaires des produits 1.3.5- Gestion des déchets</p> <p>Activité 1.4 – Mise en stock et suivi des stocks des produits standards</p> <p>1.4.1- Identification des emplacements de stockage 1.4.2- Transfert des produits en sécurité dans les emplacements de stockage 1.4.3- Mise à jour des données informatiques 1.4.4- Réalisation d'opérations d'inventaire</p>	<p>Données et informations disponibles d'une zone logistique d'une usine, d'un magasin général ou d'un entrepôt :</p> <p><i>Dossier documentaire :</i></p> <p>Description de l'activité de l'organisation ; organigramme du site ; plan du site comprenant les zones identifiées et codifiées ; caractéristiques des contenants et structure de stockage ; codification des emplacements ; plan de circulation ; consignes de sécurité ; protocole de sécurité ; règlement intérieur ; réglementation sur le recyclage des déchets ; consignes de tri des déchets.</p> <p><i>Dossier de l'opération logistique :</i></p> <p>Documents contractuels (la demande du client interne ou externe, les protocoles) ; fiche produit ; document de transport en français ou anglais ; liasse documentaire de l'opération logistique ; planigramme prévisionnel des réceptions ; extrait du listing de matériels de manutention disponibles ; extrait du registre du personnel avec les qualifications ; caractéristiques des véhicules de transport ; équipements de protection individuelle.</p> <p><i>Dossier juridique de l'opération logistique :</i></p> <p>Le contrat de transport, la réglementation sur le déchargement Organisation du temps de travail, contrat de travail et qualification du personnel ; règles de prévention des risques professionnels et d'économie d'effort.</p> <p>Outils logistiques : matériels de contrôle, comptage et pesage dont des PDA (<i>Personal Digital Assistant</i>) ; matériels et outils de sécurité ; bacs de recyclage ; matériels réduisant les risques de troubles musculo-squelettiques tels que tables élévatrices, harnais de manutention pour charges lourdes.</p>
<p>Environnement numérique observé dans le milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciels de bureautique : - Logiciels ou applications professionnels tel qu'un logiciel de gestion d'entrepôt type WMS (<i>Warehouse Management System</i>) - Outils ou services de communication numérique - Outils collaboratifs tels qu'un gestionnaire agenda, planning et de gestion du temps de travail 	
<p>Liaisons fonctionnelles</p> <p>Relations internes Ensemble des collaborateurs des services : livreurs, opérateurs logistiques, supérieurs hiérarchiques, pilotes de ligne de l'unité de production, référents sécurité, agents du service administratif, agents d'exploitation, agents du service commercial</p> <p>Relations externes Ensemble des partenaires de l'organisation : conducteurs, fournisseurs, transporteurs, clients, organisations publiques (service des douanes), autres prestataires.</p>	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données nécessaires au traitement de l'opération logistique de réception et de mise en stock - Choix pertinent de la gestion des moyens humains et matériels - Priorisation et réactivité lors du traitement de l'opération logistique de réception et mise en stock - Application rigoureuse de la réglementation, des règles de sécurité et des protocoles - Traçabilité des produits et de l'opération logistique de réception et de mise en stock - Gestion physique de l'opération logistique de réception et de mise en stock conforme - Renseignement pertinent sur les documents administratifs de réception et de mise en stock - Mise à jour de la base de données informatique - Description et transmission des informations relatives aux incidents, aléas et/ou litiges - Communication efficace avec les interlocuteurs, explication et transmission des informations correctes - Utilisation appropriée des outils, des matériels et des fonctionnalités des logiciels et solutions collaboratives 	
<p>Autonomie et responsabilité Niveau d'autonomie dans l'activité : ■■■□</p>	

(*) La Supply Chain englobe la totalité des flux de produits, d'information, de services ou encore financiers, propres au processus logistique, depuis l'achat de la matière première jusqu'à la livraison du produit fini, en passant par la planification, le stockage, le transport, la gestion de l'information ou encore le contrôle qualité.

Pôle d'activité 2 – Mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client

Conditions et cadre d'exercice	
<p>Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de la logistique » exerce son activité en lien avec les services internes de l'organisation et/ou avec des partenaires externes. Il s'inscrit dans une démarche commerciale globale par la prise en compte des besoins du client, du bénéficiaire ou de l'utilisateur.</p> <p>Après avoir identifié les spécificités du produit et cerné les exigences du client décrites dans le cahier des charges, il prépare les commandes internes ou externes à l'organisation : il constitue l'unité de charge garantissant l'intégrité des produits ; il transfère la marchandise sur la zone dédiée ; il assure un contrôle qualitatif et quantitatif de la commande dans le respect du protocole interne ou des attentes des clients.</p> <p>Puis il affecte la commande soit pour une mise à disposition en interne, soit pour une expédition par un prestataire externe ou par un transport en compte propre. Dans le cas d'un transport en compte propre, il organise l'expédition pour un client et édit les documents nécessaires. Selon le contexte organisationnel, il prépare l'opération de transport prise en charge par la flotte de l'organisation, il identifie les points de livraison, organise la tournée et conçoit le plan de chargement. Il gère les retours des supports de charges et/ ou des contenants.</p> <p>Il applique et respecte les procédures et les chartes en vigueur. Il prend des initiatives en cas de besoin lors de la gestion et du suivi des flux sortants.</p> <p>Il participe ainsi à la mise à jour du système d'informations et utilise des systèmes de suivi avancés pour connaître les opérations en temps réel afin de réagir rapidement en cas de dysfonctionnements. Il rend compte de ses actions à un supérieur hiérarchique oralement ou par écrit.</p>	
Activités	Ressources
<p>Activité 2.1 – Prise en compte des besoins du (ou des) client(s) interne(s) ou externe(s)</p> <p>2.1.1- Identification des caractéristiques du (ou des) produit(s)</p> <p>2.1.2- Analyse du (ou des) bon(s) de préparation de commande(s)</p> <p>2.1.3- Garantie de la confidentialité et des données du client</p> <p>Activité 2.2 – Préparation de commandes internes ou externes</p> <p>2.2.1- Choix d'un contenant, d'un support adapté</p> <p>2.2.2- Prélèvement et déstockage des produits</p> <p>2.2.3- Constitution d'une unité de charge garantissant l'intégrité des produits</p> <p>2.2.4- Transfert des produits sur la zone dédiée</p> <p>2.2.5- Réalisation des contrôles quantitatifs et qualitatifs des produits au regard des exigences du client</p> <p>2.2.6- Affectation de la commande</p> <p>Activité 2.3 – Mise à disposition de produits en interne</p> <p>2.3.1- Approvisionnement d'une ligne de production</p> <p>2.3.2- Saisie des mouvements de stocks</p> <p>2.3.3- Édition des documents internes éventuels</p> <p>2.3.4- Valorisation logistique de la chaîne de production</p> <p>Activité 2.4 – Préparation d'une opération de transport en compte propre</p> <p>2.4.1- Choix des moyens humains et matériels</p> <p>2.4.2- Élaboration de la tournée</p> <p>2.4.3- Élaboration du plan de chargement</p> <p>2.4.4- Échange des consignes avec le conducteur</p> <p>2.4.5- Chargement du véhicule</p> <p>2.4.6- Gestion des retours, des supports de charge et/ou contenants</p> <p>Activité 2.5 – Organisation de l'expédition par un prestataire externe</p> <p>2.5.1- Identification des caractéristiques de l'envoi</p> <p>2.5.2- Prise en compte des contraintes et impératifs du client</p> <p>2.5.3- Vérification de la conformité du véhicule</p> <p>2.5.4- Adaptation et vérification du chargement</p> <p>2.5.5- Transmission au conducteur des documents nécessaires à la livraison</p>	<p>Données et informations disponibles d'une zone logistique d'une usine, d'un magasin général ou d'un entrepôt :</p> <p><i>Dossier documentaire :</i></p> <p>Description de l'activité de l'organisation ; organigramme du site, plan du site avec les zones identifiées et codifiées ; caractéristiques des contenants et structures de stockage ; codification des emplacements ; plan de circulation avec les zones identifiées ; consignes de sécurité ; protocole de sécurité ; règlement intérieur ; réglementation sur le recyclage des déchets ; consignes de tri des déchets ; équipements de protection individuelle.</p> <p><i>Dossier de mise en œuvre de l'opération logistique :</i></p> <p>Planigramme prévisionnel des expéditions ; extrait du listing de matériels de manutention disponible ; extrait du registre du personnel avec les qualifications ; caractéristiques des véhicules de transport ; équipements de protection individuelle.</p> <p><i>Dossier juridique de l'opération logistique :</i></p> <p>Documents contractuels, cahier des charges (la demande du client interne ou externe, les protocoles) ; contrat d'approvisionnement ; fiche produit ; modalités de prise en charge du transport ; document de transport en français ou anglais ; liasse documentaire de l'opération logistique.</p> <p>Réglementation en matière de droit du travail.</p> <p><i>Outils logistiques :</i></p> <p>Matériels de contrôle, comptage et pesage dont des PDA ; matériels et outils de sécurité ; bacs de recyclage ; matériel de manutention ; matériel réduisant les risques de troubles musculosquelettiques tels que tables élévatrices, harnais de manutention pour charges lourdes, support de charges ; matériel de calage et d'emballage, étiquettes contenant et pictogramme.</p>
<p>Environnement numérique observé dans le milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciels de bureautique - Logiciels ou applications professionnels tel qu'un logiciel de gestion d'entrepôt type WMS (<i>Warehouse Management System</i>) - Outils ou services de communication numérique - Outils collaboratifs tels qu'un gestionnaire agenda, planning et de gestion du temps de travail 	
<p>Liaisons fonctionnelles</p> <p>Relations internes</p> <p>Ensemble des collaborateurs des services : livreurs, opérateurs logistiques, supérieurs hiérarchiques, pilotes de ligne de l'unité de production, référents sécurité, gestionnaires du service administratif, agents d'exploitation, gestionnaires du service commercial</p> <p>Relations externes</p> <p>Ensemble des partenaires de l'organisation : conducteurs, prestataires, fournisseurs, transporteurs, clients, organisations publiques</p>	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données nécessaires au traitement de l'opération logistique de préparation de commandes et d'expédition dont la spécificité des produits, la demande du client et des partenaires - Choix pertinent de la gestion des moyens humains et matériels - Priorisation et respect des délais lors du traitement de l'opération logistique de préparation de commandes et d'expédition - Application rigoureuse des réglementations, des règles de sécurité et des protocoles - Réalisation de la préparation de commandes et de l'expédition en conformité - Renseignement pertinent sur les documents administratifs de préparation de commandes et d'expédition - Mise à jour de la base de données - Traçabilité des produits et de l'opération logistique de préparation de commandes et d'expédition - Identification des anomalies et transmission des informations au service compétent - Optimisation des plans de palettisation et de chargement - Cohérence des itinéraires - Traitement approprié des incidents et aléas - Satisfaction du client, de l'entreprise et des partenaires - Utilisation appropriée des outils, des matériels et des fonctionnalités des logiciels et solutions collaboratives 	

- Transmission efficace des informations à sa hiérarchie

Autonomie et responsabilité

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■■□

Pôle d'activité 3 – Contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation

Conditions et cadre d'exercice

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de la logistique » exerce une activité au sein d'une *Supply Chain* dans laquelle il doit se situer. Il prend en charge et assure le suivi de produits spécifiques l'amenant à respecter des procédures et des normes face à des situations plus ou moins complexes. Plus globalement, il assure le suivi et la traçabilité des flux physiques des produits, des contenants et des données, y compris à l'international.

Il participe à une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) par sa contribution à l'analyse du fonctionnement de l'organisation et il est force de proposition pour la résolution de problèmes ou pour des actions d'amélioration. Il contribue à la prévention et la préservation des personnels du site et des matériels, notamment en valorisant les déchets et les emballages. Dans ce cadre, il coordonne et anime une petite équipe de proximité qu'il écoute, accompagne et fidélise.

Avec cette vision globale il identifie les incidences d'un aléa sur la chaîne logistique et peut proposer une adaptation de l'organisation pour en limiter les impacts. Il rend compte des actions à son supérieur hiérarchique oralement ou par écrit. Il contribue ainsi à la qualité de services et à l'image de l'organisation.

Activités	Ressources
<p>Activité 3.1 - Prise en compte des produits en fonction de leurs spécificités et des différents environnements professionnels</p> <p>3.1.1- Identification des différents types de produits 3.1.2- Adaptation du processus selon le type de produit pour la réception, le stockage, la préparation de commandes et l'expédition</p> <p>Activité 3.2 - Participation à la qualité du processus de traçabilité des produits</p> <p>3.2.1- Application des processus de traçabilité de l'organisation 3.2.2- Suivi des produits jusqu'au client final 3.2.3- Gestion des retours produits</p> <p>Activité 3.3 - Contribution à l'amélioration des activités logistiques dans une démarche RSE</p> <p>3.3.1- Analyse d'une situation professionnelle en vue de proposer une amélioration 3.3.2- Limitation des formes de gaspillages, notamment dans le domaine énergétique 3.3.3- Remise en état des zones de travail 3.3.4- Contribution à l'image de marque de l'organisation</p> <p>Activité 3.4 - Coordination d'une petite équipe</p> <p>3.4.1- Transmission de l'information de la prise de poste à la fin de poste 3.4.2- Gestion des imprévus 3.4.3- Contribution à la sécurité par l'animation du réveil musculaire 3.4.4- Participation à l'intégration et à l'accompagnement des collaborateurs/opérateurs y compris ceux qui sont en situation de handicap</p>	<p>Données et informations disponibles d'une zone logistique d'une usine, d'un magasin général ou d'un entrepôt :</p> <p><i>Dossier documentaire :</i> Description de l'activité de l'organisation ; organigramme du site, plan du site avec les zones identifiées et codifiées ; codification des emplacements ; plan de circulation avec les zones identifiées ; consignes de sécurité ; protocole de sécurité ; règlement intérieur ; réglementation pour recycler les déchets ; consignes pour trier les déchets ; caractéristiques des marchandises et des emballages consignés ; matériels et outils de sécurité ; supports de charge.</p> <p><i>Dossier de l'opération logistique :</i> Documents contractuels (données de la demande client interne ou externe, protocoles) ; fiche produit ; contrat de transport ; document de transport en français ou en langue étrangère ; liasse documentaire de l'opération logistique ; planigramme prévisionnel des livraisons ; extrait du listing de matériels de manutention disponible ; extrait du registre du personnel avec les qualifications ; procédures internes et procédures qualité.</p> <p><i>Dossier juridique de l'opération logistique :</i> Réglementation sociale en vigueur (temps de travail, contrat de travail et qualification du personnel) ; règles de prévention des risques professionnels et d'économie d'effort ; règles et contraintes liées au respect de l'environnement ; normes.</p>
<p>Environnement numérique observé dans le milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciels de bureautique - Logiciels ou applications professionnels tel qu'un logiciel de gestion d'entrepôt type WMS (<i>Warehouse Management System</i>) - Outils ou services de communication numérique - Outils collaboratifs tels qu'un gestionnaire agenda, planning et de gestion du temps de travail 	
<p>Liaisons fonctionnelles</p> <p>Relations internes Ensemble des collaborateurs des services : livreurs, opérateurs logistique, supérieurs hiérarchiques, pilotes de ligne de l'unité de production, référents sécurité, gestionnaires du service administratif, agents d'exploitation, gestionnaires du service commercial</p> <p>Relations externes Ensemble des partenaires de l'organisation : conducteurs, prestataires, fournisseurs, transporteurs, clients, organisations publiques (service des douanes)</p>	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un stockage optimisé des produits - La gestion des supports de charge - La maîtrise du stock de produits et d'emballages consignés - Une gestion des déchets conforme à la réglementation - Une communication écrite et orale adaptée aux différents partenaires internes et externes - La transmission d'une image positive de l'organisation - L'animation et la coordination des équipes opérationnelles - Le suivi et l'évaluation des besoins des équipes opérationnelles - La détermination des moyens humains nécessaires aux opérations - Une implication dans l'exploitation du site dans une démarche RSE afin d'être en mesure de prendre des initiatives respectueuses de l'environnement et d'être attentif aux collaborateurs, aux clients et partenaires et à la société de manière générale. 	
<p>Autonomie et responsabilité Niveau d'autonomie dans l'activité : ■■■□</p>	

Pôle d'activité 4 – Conduite en sécurité d'engins de manutention

Conditions et cadre d'exercice

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers de la logistique », évolue au sein d'une organisation publique ou privée réalisant des opérations logistiques au service d'un site de production industrielle, d'un point de vente, ou une activité de prestation externe de services.

Il assure la manutention de tous types de produits qui peuvent être des matières premières, des produits finis ou encore des biens de consommation. Il évolue dans un environnement professionnel qui peut comprendre des zones dédiées au chargement et/ou déchargement avec quais ou non, zones de réception, de stockage, de magasinage, ainsi que des espaces extérieurs dédiés. Les produits peuvent être déposés au sol, ou sur divers systèmes et niveaux de rangement en hauteur, via étagères, casiers ou lisses dont la hauteur peut être supérieure à 6 mètres.

Il effectue l'ensemble de ses opérations dans des délais impartis, en suivant les instructions sous couvert de s'être assuré des conditions de travail en sécurité. Il intègre les principes de développement durable dans son travail.

Il décharge différents types de véhicules et unités de transport via des quais de déchargement, effectue des opérations établies selon des instructions transmises et des vérifications systématiques, sur les produits qu'il manipule et signale les anomalies ou erreurs constatées. Il déplace les produits à l'aide d'engins de manutention.

Il effectue le stockage des produits dans une zone dédiée, de façon à pouvoir les localiser en étant garant du système de rangement et des conditions de manipulation des produits.

Il réalise les opérations d'approvisionnement ou de prélèvement des emplacements de stockage, en vue de la préparation de commande ou pour satisfaire les besoins d'une ligne de production.

Il identifie les situations de dangers et/ou de risques professionnels. Il participe à la sécurité de son espace de travail, et prend les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes qu'il coordonne. Il porte en permanence des équipements de protection individuelle adaptés au lieu de travail et aux spécificités du secteur d'activité : chaussures de sécurité, vêtements rétro réfléchissants, pantalon de travail industriel, gants de protection, casque, casque antibruit, bouchons anti-bruit, ...

Le titulaire du diplôme accède à des équipements numériques :

- Système de guidage, embarqué, fixe ou portable
- Système informatique de gestion de l'environnement professionnel

Activités	Ressources
<p>Activité 4.1 – Mise en service d'un engin de manutention dans une situation professionnelle</p> <p>4.1.1- Équipement de l'opérateur avec la tenue professionnelle</p> <p>4.1.2- Identification et signalement des anomalies afférentes aux conditions de sécurité dans l'environnement professionnel</p> <p>4.1.3- Choix de la catégorie d'engin de manutention selon la tâche à effectuer</p> <p>4.1.4- Vérification des documents et du bon fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité</p> <p>4.1.5- Mise en état de fonctionnement de l'engin</p> <p>Activité 4.2 – Conduite d'engins de manutention</p> <p>4.2.1- Circulation à vide en ligne droite et en courbe</p> <p>4.2.1- Circulation en charge en ligne droite et en courbe</p> <p>4.2.3- Circulation sur un plan incliné</p> <p>4.2.4- Respect des règles de circulation et des principes de développement durable</p> <p>Activité 4.3 – Manœuvres en conduite d'engins de manutention</p> <p>4.3.1- Application et mise en application des règles de sécurité, des principes de développement durable</p> <p>4.3.2- Appréciation des caractéristiques de la charge (masse et volume)</p> <p>4.3.3- Réalisation des prises, des déplacements et des déposes d'unités de charge selon l'engin utilisé</p> <p>4.3.4- Réalisation du chargement ou du déchargement d'unités de charge (CAT 1B/3)</p> <p>4.3.5- Gerbage et dégerbage en pile (CAT 3/5)</p> <p>4.3.6- Stockage et déstockage en structure de stockage à différentes hauteurs (CAT 3 : minimum de 3,30 m / CAT 5 : minimum de 6 m)</p> <p>Activité 4.4 – Fin de poste et maintenance de l'engin de manutention</p> <p>4.4.1- Réalisation de la maintenance de premier niveau</p> <p>4.4.2- Stationnement de l'engin en respectant les règles de sécurité</p> <p>4.4.3- Contribution à la bonne conservation des engins de manutention</p> <p>4.4.4- Restitution du déroulé des opérations et/ou des incidents</p>	<p>Données et informations disponibles d'une zone logistique d'une usine, d'un magasin général ou d'un entrepôt :</p> <p><u>Dossier documentaire :</u></p> <p>Description de l'activité de l'organisation ; organigramme du site ; plan de circulation du site avec les zones identifiées et codifiée ; codification des emplacements ; plan de circulation avec les zones identifiées ; normes de qualité et de précision dans le déplacement des marchandises.</p> <p><u>Équipements de Protection Individuelle (EPI) :</u></p> <p>Pictogramme ; consignes de sécurité y compris les procédures d'urgence ; protocole de sécurité lié à la manutention des charges ; règlement intérieur ; réglementation pour recycler les déchets ; consignes pour trier les déchets et pour préserver l'environnement ; plan de chargement.</p> <p><u>Dossier de l'opération de manutention :</u></p> <p>Planigramme prévisionnel des livraisons ; extrait du listing de matériels de manutention disponible ; fiche produit ; document de transport en français ou anglais ; extrait du registre du personnel avec les qualifications.</p> <p><u>Dossier juridique de l'opération de manutention :</u></p> <p>Recommandations de la CNAM, INRS, Cramif, Carsat, CGSS ; réglementation sociale en vigueur (temps de travail, contrat de travail et qualification du personnel).</p> <p>Outils de manutention :</p> <p>Engins de manutention de catégories 1B, 3 et 5 (R 489) ; transpalette manuel ou électrique, roll.</p> <p>Outils logistiques :</p> <p>Matériels de contrôle, comptage et pesage dont des PDA (<i>Personal Digital Assistant</i>) ; matériels et outils de sécurité ; bacs de tri et de recyclage ; matériel réduisant les risques de troubles musculo-squelettiques tels que tables élévatrices, harnais de manutention pour charges lourdes.</p>
<p>Environnement numérique observé dans le milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - assistant numérique personnel (PDA), ordinateur mobile et/ou fixe, tablette ou multimédia connecté aux réseaux (internet, intranet, extranet) - système de navigation (type GPS – <i>Global Positioning System</i>) - équipement de sécurité connecté : système d'alerte, capteurs connectés pour la sécurité du personnel - logiciels ou applications professionnels : accès à un tableur Excel et un logiciel de gestion d'entrepôt type WMS « pédagogique » - outils ou services de communication numérique - outils collaboratifs tels qu'un gestionnaire agenda, planning et de gestion du temps de travail - terminal portable de saisie, tablette ou scanner de code-barres pour mise à jour des informations des produits et des instructions de travail 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection d'un engin de manutention adapté aux opérations - Réalisation des opérations dans le respect des consignes - Exécution des opérations de conduite et de manœuvre dans le respect des règles de conduite en sécurité, aptitude à comprendre et à suivre des instructions écrites ou verbales - Vérification des documents accompagnant les opérations à réaliser - Manutention des produits dans le respect des délais impartis et de priorités définies, de manière sûre et précise sans endommager les produits - Travaux effectués en interaction avec les autres personnels de l'environnement professionnel - Respect des conditions de stockage des produits selon les indications fournies - Vérification de l'adéquation de l'engin de manutention aux tâches à effectuer : lieux et charges - Application des opérations de maintenance selon les notices d'instructions - Vérification des conditions de conservation et de sécurité des produits - Précision des comptes rendus oraux ou écrits sur le déroulé des opérations réalisées - Maintien de l'environnement professionnel propre et rangé selon le respect des consignes et des principes de développement durable - Utilisation appropriée des outils numériques 	

- Sollicitation d'un référent en cas de présence d'un risque pour la santé et sécurité des personnes et des produits

Autonomie et responsabilité

Niveau d'autonomie dans l'activité : ■■□

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

*Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »***Bloc de compétences 1 – Réaliser des opérations logistiques dans un environnement sécurisé**

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 1.1 – Positionnement des activités logistiques dans la supply chain - Identification des étapes et des acteurs de la supply chain - Repérage des différentes zones logistiques - Identification des flux physiques - Identification des flux d'information	C1.1- Positionner des activités logistiques dans la supply chain	Identification des différentes activités logistiques Identification des partenaires Localisation des différents espaces Caractérisation et distinction des flux physiques et d'information Identification des différentes activités logistiques Schématisation de la supply chain
Savoirs associés -La supply chain : - présentation, - les acteurs et les organisations -Les activités et métiers de la logistique		-Les différents modes de transport -Les différents flux physiques et d'informations entre les acteurs de la chaîne logistique -Les différentes zones logistiques
Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 1.2 – Prévention des risques et des dangers - Identification des risques et des dangers de l'environnement de travail - Identification des risques et des dangers liés aux produits - Application des consignes de sécurité	C1.2 - Mettre en œuvre les règles de sécurité dans le cadre de la prévention des risques et des dangers C1.2.1- Repérer les dangers et les risques dans un contexte donné C1.2.2- Contribuer à l'application des protocoles et procédures de sécurité C1.2.3- Prendre en compte les risques liés à une activité logistique	Identification des risques professionnels matériels et humains Identification des caractéristiques des produits Compréhension d'un protocole et/ou d'une procédure de sécurité Capacité à appliquer une procédure de sécurité Identification de situations à risques Restitution d'informations liées à la sécurité
Savoirs associés -Les produits : - les différents types de produits ; - les classifications de produits ; - les pictogrammes. -La signalétique dans l'entrepôt -Le plan de circulation -La prévention des risques : document unique d'évaluation des risques professionnels ; organismes liés à la prévention des risques ; dispositifs et protocoles de sécurité.		-La réglementation : le port de charge ; les équipements de protection individuelle (EPI). -Les troubles musculosquelettiques : typologie et prévention -La procédure à suivre en cas de déclaration d'accident du travail Les tableaux de bord en matière de sécurité
Transversalité avec l'EPS : échauffement, gainage		

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 1.3 – Réception de produits standards - Préparation de la réception - Accueil du conducteur - Prise en charge des produits en sécurité - Réalisation des contrôles physiques et documentaires des produits - Gestion des déchets	C1.3- Préparer l'action de réception C1.3.1- Planifier les moyens humains et matériels nécessaires à la réception de produits C1.3.2- Adapter l'organisation de l'activité de réception selon les aléas et incidents	Collecte des données nécessaires à l'activité de réception Utilisation de planigramme Accueil professionnel du conducteur Collecte et vérification des documents de transport Communication professionnelle à l'oral
	C1.4- Traiter les opérations de réception de produits selon les procédures C1.4.1- Mettre en œuvre les procédures de réception des produits C1.4.2- Contribuer à l'ouverture d'un dossier litige	Déchargement des produits en sécurité Liste des contrôles à réaliser Contrôle quantitatif et qualitatif des produits en réception Identification des avaries ou des manquants Emission de réserves Clôture de la prise en charge des produits Tri pour valorisation des déchets Remise en état de la zone de réception Identification de l'objet du litige Collecte des éléments de preuve par tous moyens pour l'ouverture du dossier litige Transmission des informations au supérieur hiérarchique Communication professionnelle à l'écrit
Savoirs associés -Le planning et l'ordonnement des réceptions -Les supports de charge -Les moyens humains et matériels pour la réception -La gestion du conducteur : accueil ; consignes ; temps d'attente ; documents de transport nécessaires à la réception. -Le contrat de transport : analyse des droits et obligations des parties Savoirs scientifiques associés -Pourcentage : calculs et interprétation -Tableau de conversion : Mesure, Surface, Masse, Volume -Conversion d'une durée en heures, minutes, secondes		
-Les contrôles des produits -Les litiges : typologie de situations, modalités et délais de déclaration des litiges -Les principes du droit de la preuve -Les principes de réglementation en matière du droit du travail -Le développement durable, économie circulaire -Les règles de tri et de traitement des déchets -Les tableaux de bord (taux d'occupation des quais ; taux de litiges par transporteur...) - Le maniement d'un tableur professionnel		

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 1.4 – Mise en stock et suivi des stocks des produits standards - Identification des emplacements de stockage - Transfert des produits en sécurité dans les emplacements de stockage - Mise à jour des données informatiques - Réalisation d'opérations d'inventaire	C1.5- Mettre en stock les produits C1.5.1- Transférer et stocker les produits en sécurité C1.5.2- Dégrouper et/ou reconditionner les produits	Repérage des différentes zones de stockage Repérage de l'emplacement de stockage adapté Transfert des produits en sécurité Rotation des produits selon les critères de stockage, de conservation Repérage des informations nécessaires à l'opération Réalisation d'une activité de dégroupage ou de reconditionnement Mise en stock des produits dégroupés et/ou reconditionnés
	C1.6- Gérer le suivi des stocks C1.6.1- Assurer le suivi des flux d'information associés aux flux entrants C1.6.2- Participer aux activités d'inventaire	Saisie des informations relatives à la réception Actualisation de la base de données Délimitation et sécurisation de la zone à inventorier Application du protocole de comptage Comptage des produits dans le cadre de l'inventaire Transmission des informations
Savoirs associés -Les caractéristiques des produits -La notion de base de données -Le dégroupage / reconditionnement -Les principales méthodes de gestion des stocks Savoirs scientifiques associés -Pourcentage, taux de variation, -Réalisation d'un graphique approprié -Repérage dans un espace en 3 dimensions -Masse volumique : concept et utilisation		
-Les paramètres et indicateurs de gestion (coût de passation, coût de possession, quantité économique, nombre économique de commande, périodicité de commandes) -L'inventaire -L'interprétation des ratios (tableaux de bord) -Le maniement d'un tableur professionnel, d'un WMS		

Bloc de compétences 2 – Satisfaire le client par la coordination des activités logistiques

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 2.1 – Prise en compte des besoins du (ou des) client(s) interne(s) ou externe(s) - Identification des caractéristiques du (ou des) produit(s) - Analyse du (ou des) bon(s) de préparation de commandes - Garantie de la confidentialité et des données du client	C2.1- Répondre à la demande des clients internes et/ou externes C2.1.1- Identifier les caractéristiques des produits C2.1.2- Adapter la préparation de commandes au besoin du client	Collecte des données nécessaires à la préparation de commandes et/ou d'expédition Identification et dimensionnement des moyens humains et matériel Respect de la confidentialité des données de l'ensemble des parties prenantes Communication à l'écrit et/ou à l'oral en respectant la confidentialité des données
Savoirs associés -La distinction entre les clients internes et externes -Les documents professionnels nécessaires à la préparation de commandes pour un client externe, pour un client interne (ordre de fabrication) -Le cahier des charges du client ou le plan directeur de production -Les caractéristiques du produit -L'obligation de discrétion et de confidentialité -Les planigrammes -Le listing du matériel		-Les principes de la réglementation du temps de travail et des temps de pause -Le règlement général sur la protection des données (RGPD) : enjeux, principes et application dans une situation donnée. -La compréhension d'un système d'information et l'alimentation de données -Le registre unique du personnel ou listing du personnel avec les qualifications -Le maniement d'un tableur professionnel

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 2.2 – Préparation de commandes internes ou externes - Choix d'un contenant, d'un support adapté - Prélèvement et déstockage des produits - Constitution d'une unité de charge garantissant l'intégrité des produits - Transfert des produits sur la zone dédiée - Réalisation des contrôles quantitatifs et qualitatifs des produits au regard des exigences du client - Affectation de la commande	C2.2- Optimiser les préparations de commandes en fonction des demandes des clients internes et/ou externes C2.2.1- Appliquer la procédure de préparation de commandes C2.2.2- S'adapter aux contraintes et aux aléas C2.2.3- Optimiser la constitution de l'unité de charge selon les contraintes du client et des produits C2.2.4- Transférer en sécurité les produits dans une zone dédiée C2.2.5- Mettre à jour les données liées à la sortie du stock	Respect et application des réglementations, des règles de sécurité et d'économie d'effort Respect et application des procédures et des protocoles liés à la préparation de commandes Organisation de l'activité de préparation de commandes en respectant les contraintes Respect des conditions de confidentialité émises par le client Réactivité face à une situation Traitement approprié des incidents et aléas Identification d'un contenant/support adapté Réalisation d'une palette, d'une unité de charge Application des principes d'économie d'effort Élaboration et optimisation d'un plan de palettisation Réalisation d'une simulation de chargement en 3D Transfert des éléments de la commande interne ou externe vers une zone dédiée Choix du matériel de manutention Respect de l'intégrité des produits Saisie des informations relatives à la préparation de commandes Mise à jour de la base de données Identifier un indicateur correspondant à une situation donnée Interprétation d'un tableau de bord simple relatif à la gestion des stocks ou à l'opération de préparation de commandes/mise à disposition.
Savoirs associés -Les caractéristiques de l'envoi -Les plans de l'entrepôt et du site de production. -Les structures de stockage et leur adressage -Le circuit et les modalités de prélèvement -Les supports de charge et les unités de charges Savoirs scientifiques associés -Calcul de surface, de volume -Conversion de mesures (distance, poids, temps)		-Le picking -Le packing et le copacking -Les conditionnements et emballages -La palettisation -L'étiquetage -Les matériels de manutention -Les indicateurs d'exploitation et de gestion des stocks - Le maniement d'un tableur professionnel, d'un WMS

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 2.3 – Mise à disposition de produits en interne - Approvisionnement d'une ligne de production - Saisie des mouvements de stocks - Édition des documents internes éventuels - Valorisation logistique de la chaîne de production	C2.3- Contribuer au processus de logistique industrielle C2.3.1- Approvisionner une ligne de production C2.3.2- Mesurer l'impact d'un dysfonctionnement d'une opération logistique dans la ligne de production	Identification et caractérisation des flux dans le processus de production Identification correcte des produits Respect et application : des réglementations, des règles de sécurité et d'économie d'effort, des procédures et des protocoles liés à la demande d'approvisionnement Renseignement pertinent sur les documents administratifs de la commande d'approvisionnement et d'expédition Mise à jour de la base de données dans le respect des règles de confidentialité Traçabilité des produits et de l'opération logistique des approvisionnements et transferts de production Mise à jour et interprétation d'un tableau de bord simple relatif au pilotage de la ligne de production Identification des anomalies des flux de la ligne de production Transmission des informations Proposition d'actions adaptées Réalisation de comptes-rendus de l'adaptation de son activité au service compétent
Savoirs associés -La typologie de production -Les activités du processus de production -Les incidents, anomalies et protocoles de traitement -La gestion des produits non conformes -Les relations avec le donneur d'ordre Savoirs scientifiques associés -Pourcentage : calcul et interprétation -Taux de variation : calcul et interprétation		-Les mouvements de stocks (entrées et sorties) et traçabilité de la ligne de production -Les indicateurs de pilotage de la ligne de production -L'impact des règles de gestion des stocks sur la ligne de production -Le maniement d'un tableur professionnel, d'un WMS

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 2.4 – Préparation d'une opération de transport en compte propre (1) - Choix des moyens humains et matériels - Élaboration de la tournée - Élaboration du plan de chargement - Échange des consignes avec le conducteur - Chargement du véhicule - Gestion des retours des supports de charge et/ou des contenants	C2.4- Organiser une tournée de livraison C2.4.1- Élaborer un itinéraire C2.4.2- Déterminer les temps de conduite, de repos et de travail C2.4.3- Élaborer un plan de chargement C2.4.4- Constituer le dossier de transport	Élaboration et optimisation de l'itinéraire de livraison Application de la réglementation sociale française et européenne Choix pertinent du conducteur affecté à la tournée Sélection pertinente du véhicule Élaboration et optimisation du chargement Renseignement et actualisation du dossier de transport Mise à jour des données de l'organisation de transport
	C2.5- Traiter les retours des supports de charges et/ou des contenants	Repérage des informations relatives au suivi des supports de charge Mise à jour de la base de données pour la traçabilité des supports de charges/contenants consignés Organisation de la ramasse des supports de charge Contrôle qualitatif et quantitatif des retours
Activité 2.5 – Organisation de l'expédition par un prestataire externe (2) - Identification des caractéristiques de l'envoi - Prise en compte des contraintes et impératifs du client - Vérification de la conformité du véhicule - Adaptation et vérification du chargement - Transmission au conducteur des documents nécessaires à la livraison	C2.6 – Confier l'expédition à un prestataire de transport externe C2.6.1- Choisir un transporteur correspondant au cahier des charges dans une liste référencée C2.6.2- Échanger les informations, documents et instructions par le moyen de communication adapté	Prise en compte des caractéristiques de l'envoi et de la demande du client Contrôle de l'adéquation du véhicule du transport avec la demande du client Identification des obligations des parties du contrat de transport Vérification des opérations en lien avec la relation contractuelle Utilisation appropriée des outils, des matériels et des fonctionnalités des logiciels et solutions collaboratives Transmission efficace des informations au conducteur et à la hiérarchie

(1) Pour les activités 4 et 5, les savoirs associés sont communs aux deux activités.

(2). Pour les activités 4 et 5, les savoirs associés sont communs aux deux activités.

Savoirs associés pour les activités 4 et 5

- Les moyens de transports terrestres, aériens et maritimes
 - La flotte des véhicules, leurs caractéristiques et les carnets d'entretien
 - Le chargement d'un conteneur
 - Les itinéraires et tournées de livraison
 - La géographie des départements et territoires, y compris ultra-marins
 - Le transport en compte propre et pour le compte d'autrui : principes et spécificités
 - Les données des ressources humaines :
la réglementation sur le temps de travail,
le registre unique du personnel,
le planigramme des congés.
 - Le cahier des charges du client
 - Les caractéristiques de l'envoi
- Savoirs scientifiques associés**
- Calculs de surface, de volume,
 - Conversion de mesures (distance, poids, temps)
- La réglementation du chargement du véhicule ou de la semi-remorque
 - Le plan de chargement et son optimisation
 - Le principe et les enjeux de l'échange de données informatisé (EDI) et de la gestion électronique (GED)
 - Les supports de charges consignés
 - La communication professionnelle orale et écrite
 - Les tableaux de bord : les indicateurs de satisfaction client, de l'utilisation des véhicules, de la gestion écoresponsable de l'activité logistique et de transport
 - Le contrat de transport
 - Les bourses de fret
 - Le maniement d'un tableur professionnel, d'un WMS

Bloc de compétences 3 – Contribuer de manière responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 3.1 - Prise en compte des produits en fonction de leurs spécificités et des différents environnements professionnels - Identification des différents types de produits - Adaptation du processus selon le type de produit pour la réception, le stockage, la préparation de commandes et l'expédition	C3.1- Adapter le processus logistique selon le type de produit ou de flux	Identification des caractéristiques des produits Application du processus logistique adapté aux spécificités du produit et de l'environnement professionnel Mise à jour des documents et/ou outils professionnels
Savoirs associés -Les caractéristiques des produits -La réglementation spécifique aux produits dangereux -Les environnements professionnels : « température dirigée, produits pharmaceutiques, produits à forte ajoutée... »		
-Les normes applicables au stockage du produit dans une organisation donnée -Les processus des différentes opérations logistiques -Le cahier des charges du client		

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 3.2 - Participation à la qualité du processus de traçabilité des produits - Application des processus de traçabilité de l'organisation - Suivi des produits jusqu'au client final - Gestion des retours produits	C3.2- Mettre en œuvre le processus de traçabilité dans la chaîne logistique C3.2.1- Prendre part au processus qualité lié à la manipulation du produit C3.2.2- Assurer le suivi des produits à l'aide de données C3.2.3- Identifier la procédure applicable en fonction du type de retour C3.2.4- Valoriser les déchets	Contrôle et suivi de la conformité des produits, des contenants et des données Analyse des données de la situation logistique Identification des obligations logistiques en lien avec la responsabilité des acteurs Mise à jour des données dans un référentiel de suivi Analyse des données de la situation logistique Caractérisation du type de retours Identification des procédures applicables selon le type de retour Identification des zones dédiées et tri des déchets dans des bacs dédiés
Savoirs associés -La traçabilité des produits -La liasse documentaire -Le contrôle qualité du produit		
-Les termes contractuels -Les protocoles standards de l'activité logistique -Les protocoles de traitement d'un retour produit -La gestion et la valorisation des déchets -Le maniement d'un tableur professionnel, d'un WMS		

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
<p>Activité 3.3 - Contribution à l'amélioration des activités logistiques dans une démarche RSE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Analyse d'une situation professionnelle en vue de proposer une amélioration -Limitation des formes de gaspillages, notamment dans le domaine énergétique -Remise en état des zones de travail -Contribution à l'image de marque de l'organisation 	<p>C3.3- Proposer des axes d'amélioration de l'activité logistique dans le cadre d'une démarche RSE</p> <p>C3.3.1- Analyser une situation professionnelle courante en lien avec une activité logistique</p> <p>C3.3.2- Proposer des axes d'amélioration de la situation professionnelle</p> <p>C3.3.3- Évaluer les impacts de l'organisation du poste de travail</p>	<p>Diagnostic de la situation Repérage des incidences sur la chaîne logistique et/ou l'organisation</p> <p>Proposition d'actions adaptées, dans une démarche RSE. Proposition d'actions concrètes pour améliorer l'environnement et les conditions de travail</p> <p>Mesure d'impacts des améliorations proposées Identification des indicateurs simples Interprétation des indicateurs utilisés.</p>
<p>Savoirs associés</p> <ul style="list-style-type: none"> -La démarche RSE -L'organisation de l'activité logistique -Le principe de l'amélioration continue 	<ul style="list-style-type: none"> -L'analyse de l'environnement professionnel -Les indicateurs environnementaux, de service, de performance -Le maniement d'un tableur professionnel, d'un WMS 	

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
<p>Activité 3.4 - Coordination d'une petite équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission de l'information de la prise de poste à la fin de poste - Gestion des imprévus - Contribution à la sécurité par l'animation du réveil musculaire - Participation à l'intégration et à l'accompagnement des collaborateurs/opérateurs y compris ceux qui sont en situation de handicap 	<p>C3.4- Coordonner une petite équipe logistique</p> <p>C3.4.1- Assurer le partage d'informations dans l'équipe, à l'écrit ou à l'oral</p> <p>C3.4.2- Traiter des situations imprévues</p> <p>C3.4.3- Contribuer à l'efficacité du service logistique par l'animation d'une équipe</p> <p>C3.4.4- Veiller à l'inclusion, au bien-être et à la sécurité d'un collaborateur</p>	<p>Transmission d'informations lors de la prise de poste et la fin de poste Collecte des besoins ou remarques des collaborateurs Collecte des informations des partenaires ou des collaborateurs internes Explicitation et mise en œuvre des enjeux d'efficacité et de sécurité aux collaborateurs</p> <p>Proposition d'actions pour répondre aux imprévus</p> <p>Formation aux gestes professionnels. Proposition d'actions pour répondre aux objectifs des clients. Animation et suivi d'une petite équipe. Prise en compte des enjeux de sécurité Proposition d'actions adaptées à la situation rencontrée</p> <p>Mise en place de l'inclusion des collaborateurs Vigilance au bien-être des collaborateurs</p>
<p>Savoirs associés</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'accueil d'un collaborateur -Les spécificités de l'accueil d'un salarié porteur d'un handicap L'animation d'équipe -Le protocole sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> -Les protocoles métiers -La culture d'entreprise -Les systèmes de gestion d'information 	

Bloc de compétences 4 – Conduire en sécurité des engins de manutention

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 4.1 – Mise en service d'un engin de manutention dans une situation professionnelle - Équipement de l'opérateur avec la tenue professionnelle - Identification et signalement des anomalies afférentes aux conditions de sécurité dans l'environnement professionnel - Choix de la catégorie d'engin de manutention selon la tâche à effectuer - Vérification des documents et du bon fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité - Mise en état de fonctionnement de l'engin	C4.1- Mettre en service en sécurité un engin de manutention adapté à la situation professionnelle C4.1.1- Vérifier l'adéquation d'un engin de manutention à l'opération envisagée C4.1.2- Vérifier le bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité C4.1.3- Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires	Identification des caractéristiques d'un transfert de charge Compréhension d'une plaque de charge Adéquation entre la plaque de charge et l'opération envisagée Différenciation entre poids brut et poids net Capacité à prendre en charge un engin de manutention Réalisation des différents réglages du poste de conduite Contrôle visuel de l'engin de manutention Test des dispositifs de sécurité et des mécanismes Exploitation des documents de l'engin de manutention
Savoirs associés -Les caractéristiques des chariots -Les caractéristiques de l'envoi Savoirs scientifiques -Masse, poids, volume, centre de gravité		
- Hygiène de vie - les plaques de charge		

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 4.2 Conduite d'engins de manutention - Circulation à vide en ligne droite et en courbe - Circulation en charge en ligne droite et en courbe - Circulation sur un plan incliné - Respect des règles de circulation et des principes de développement durable	C4.2- Conduire un engin de manutention C4.2.1- Circuler à vide C4.2.2- Circuler en charge C4.2.3- Circuler sur un plan incliné C4.2.4- Respecter les règles de circulation C4.2.5- Conduire avec assurance en sécurité C4.2.6- Respecter les prescriptions en temps de l'opération en garantissant la sécurité	Circulation en avant Circulation en arrière Circulation en virage Circulation dans une allée Compréhension de la signalisation Conduite sans heurts, sans chocs ou brutalité Respect des contraintes de temps
Savoirs associés -Les principes de conduite d'un engin de manutention		
-La signalisation -La conduite écologique		

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 4.3 – Manœuvres en conduite d'engins de manutention - Application et mise en application des règles de sécurité, des principes de développement durable - Appréciation des caractéristiques de la charge (masse et volume) - Réalisation des prises, des déplacements et des déposes d'unités de charge selon l'engin utilisé - Réalisation du chargement ou du déchargement d'unités de charge (CAT 1BA/3) - Gerbage et dégerbage en pile (CAT 3/5) - Stockage et déstockage en structure de stockage à différentes hauteurs (CAT 3 : minimum de 3,30m / CAT 5 : minimum de 6m)	C4.3- Manœuvrer un engin de manutention (1B 3 5) C4.3.1- Manœuvrer un engin de catégorie 1B-R489 C4.3.2- Manœuvrer un engin de catégorie 3 – R489 C4.3.3- Manœuvrer un engin de catégorie 5 – R489	Prise, déplacement et dépôt une charge au sol Réalisation d'un chargement et d'un déchargement par l'arrière depuis un quai Gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile Stockage et déstockage de 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 2.90 minimum Prise, déplacement et dépôt une charge au sol Gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile Stockage et déstockage de 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 3,30 minimum Réalisation d'un chargement et d'un déchargement d'un véhicule depuis le sol Prise et transport d'une charge longue ou d'un conteneur rigide contenant un liquide ou d'une charge déformable Prise, déplacement et dépôt une charge au sol Gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile Stockage et déstockage de 4 palettes à 4 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 6 mètre minimum
Savoirs associés -Les plaques de charge - La signalisation Savoirs scientifiques associés -Masse volumique		

Activités	Compétences	Indicateurs de réussite
Activité 4.4 - Fin de poste et maintenance de l'engin de manutention - Réalisation de la maintenance de premier niveau - Stationnement de l'engin en respectant les règles de sécurité - Contribution à la bonne conservation des engins de manutention - Restitution du déroulé des opérations et/ou des incidents	C4.4- Effectuer les opérations de fin de poste C4.4.1- Stationner l'engin de manutention à son emplacement en sécurité C4.4.2- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau si nécessaire C4.4.3- Rendre compte des anomalies relevées	Vérification du positionnement des fourches et des roues Mise en stationnement du chariot respectant le protocole

Référentiel de connaissances théoriques pour l'utilisation en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté issues de la recommandation R-489 de la CNAM TS

1. – Connaissances générales
2. – Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
3. – Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
4. – Notions élémentaires de physique
5. – Stabilité des chariots de manutention
6. – Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porte
7. – Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
8. – Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porte

ANNEXE IV
RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION
Annexe IV 1

Unités constitutives du diplôme

Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »

UNITÉS	INTITULÉS
U11	ÉCONOMIE - DROIT
U12	MATHÉMATIQUES
U21	MISE EN ŒUVRE COORDONNÉE DES ACTIVITÉS LOGISTIQUES POUR LA SATISFACTION DU CLIENT
U22	CONTRIBUTION RESPONSABLE À L'EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS LOGISTIQUES D'UNE ORGANISATION
U31	RÉALISATION DES OPÉRATIONS LOGISTIQUES DANS UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ
U32	CONDUITE EN SÉCURITÉ D'ENGINS DE MANUTENTION
U33	PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT
U41	LANGUE VIVANTE A
U42	LANGUE VIVANTE B
U51	FRANÇAIS
U52	HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
U6	ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES
U7	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
UF1	UNITÉ FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE
UF2	UNITÉ FACULTATIVE DE MOBILITÉ
UF3 (*)	UNITÉ FACULTATIVE SECTEUR SPORTIF

(*) Candidats sous statut scolaire uniquement.

Les unités d'enseignement général sont présentées ci-dessous avec leurs références réglementaires.

UNITÉ U 11 – Economie-Droit

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'économie-droit des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 12– Mathématiques

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de mathématiques des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

La spécialité « métiers de la logistique » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement C

UNITÉ U 33 – Prévention-Santé-Environnement

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 41 – Langue vivante A

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019)

UNITÉ U 42 – Langue vivante B

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019)

UNITÉ U 51 – Français

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement de français des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Histoire-géographie

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

Enseignement moral et civique

Pour la classe de 2^{de}, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1^{re} et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 février 2020 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 6 – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ U 7 – Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉS FACULTATIVES UF1, UF2 et UF3

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1 – épreuve EF1)

(UF2 – épreuve EF2)

(UF3 – épreuve EF3)

Unité facultative de langue vivante étrangère, régionale ou des signes française

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 3 juin 2009 fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel (*BO* n° 29 du 16 juillet 2009).

Unité facultative de mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (*BO* n° 35 du 26 septembre 2019).

Unité facultative secteur sportif (candidats sous statut scolaire uniquement)

Les compétences constitutives de l'unité facultative de secteur sportif sont définies par l'arrêté du 8 juillet 2021 modifié portant création d'une unité facultative de « secteur sportif » pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Annexe IV 2

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »

Baccalauréat professionnel Métiers de la logistique			- élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; - apprentis dans un CFA habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public	- élèves dans un établissement privé hors contrat ; - apprentis dans un CFA non habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; - candidats de l'enseignement à distance ; - candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.	Stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité au CCF intégral		
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuves scientifique et technique Sous-épreuve E11 : Économie-Droit Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U11 U12	2 1 1	Ponctuel écrit CCF	2h	Ponctuel écrit Ponctuel écrit et pratique	2h 1h	CCF CCF
E2 – Analyse de situations professionnelles au sein de l'activité logistique d'une organisation Sous-épreuves E21 : Mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client Sous-épreuve E22 : Contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation	U21 U22	9 4 5	Ponctuel pratique Ponctuel écrit	1 h 40 3h	Ponctuel pratique Ponctuel écrit	1 h 40 3h	CCF CCF
E3 – Pratiques professionnelles liées aux métiers de la logistique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuves E31 : Réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé Sous-épreuve E32 : Conduite en sécurité d'engins de manutention Sous-épreuve – E33 : Prévention santé environnement	U31 U32 U33	7 4 2 1	CCF CCF Ponctuel écrit	2h	Ponctuel Oral Ponctuel écrit et pratique Ponctuel écrit	40 min 4h40(1) 2h	CCF CCF CCF
E4- Épreuves de langues vivantes Sous-épreuve E41 : Langue vivante A Sous-épreuve E42 : Langue vivante B	U41 U42	4 2 2	CCF CCF		Ponctuel écrit et oral Ponctuel écrit et oral	1h +10min 1h +10min	CCF CCF
E5- Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et enseignement moral et civique	U51 U52	5 2.5 2.5	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	3h 2h30	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	3h 2h30	CCF CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF
E7 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) Durée totale de 4h40 sauf en cas de dispense d'une ou plusieurs partie(s) pratique(s) dont :

Partie théorique : QCM de 2h30 (2 parties de chacune 1h15)

Parties pratiques (0, 1, 2 ou 3) : conduite en sécurité des engins de manutention : 40 min pour cat 1B, 40 min pour cat 3, 50min pour cat 5.

Remarque : en cas de dispense totale pour la conduite, le candidat doit tout de même passer la partie théorique.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

S'agissant de l'évaluation du projet, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme ; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou de sous-épreuve du règlement d'examen n'est modifié. Les modalités de l'évaluation du projet au baccalauréat professionnel sont définies par l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du projet prévue à l'examen du baccalauréat professionnel.

Annexe IV 3**Définition des épreuves**

Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »

ÉPREUVE E1 - Epreuve scientifique et technique

Unité U11 – U12

Coefficient 2

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E11 - sous épreuve d'économie-droit (U11)
- E12 - sous-épreuve de mathématiques (U12)

Sous-épreuve E11 – Economie-droit**Unité U11**

Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe VII** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E12 – Mathématiques**Unité U12**

Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'**annexe III** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E2 – Analyse de situations professionnelles au sein de l'activité logistique d'une organisation

Unités U21, U22,

Coefficient 9

Cette épreuve est constituée de 2 sous-épreuves :

- Sous-épreuve E 21 (unité U 21) Mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client, coefficient 4
- Sous-épreuve E 22 (unité U 22) Contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation, coefficient 5

Sous-épreuve E21 – Mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client

Coefficient : 4

1. Finalités de l'épreuve

L'épreuve E21 « **Mise en œuvre coordonnée des activités logistiques pour la satisfaction du client** » valide la mobilisation des compétences lors d'une mise en situation professionnelle portant sur des activités correspondant au bloc 2, à savoir :

- Prise en compte des besoins du (ou des) client(s) interne(s) ou externe(s)
- Préparation de commandes internes ou externes
- Mise à disposition de produits en interne
- Préparation d'une opération de transport en compte propre
- Organisation de l'expédition par un prestataire externe

Cette épreuve doit valider les compétences du candidat à :

- Répondre à la demande des clients internes et /ou externes
- Optimiser les préparations de commandes en fonction des demandes des clients internes et/ou externes.
- Contribuer au processus de logistique industrielle
- Organiser une tournée de livraison
- Traiter les retours des supports de charge et/ou des contenants
- Confier l'expédition à un prestataire de transport externe

Les critères d'évaluation sont les indicateurs de réussite listés dans le bloc de compétences 2, « Satisfaire le client par la coordination des activités logistiques »

2. Modalités d'évaluation de l'épreuve

Forme ponctuelle pratique (durée totale 1 h 40)

L'épreuve se déroule sur un plateau technique logistique.

L'épreuve s'appuie sur un sujet issu d'une banque nationale de sujets, exposant un contexte professionnel comprenant un scénario visant la réalisation d'un ou plusieurs objectifs et prévoyant des missions individuelles.

Le candidat dispose de **10 minutes** pour découvrir le contexte et le scénario professionnels ainsi que ses missions. Durant ce temps le candidat prend connaissance, de manière individuelle, des documents fournis.

La passation de l'épreuve s'opère par groupe de candidats compris entre 4 et 6, afin de simuler une équipe de collaborateurs logistiques.

Le groupe de candidats dispose d'une durée d'**une heure** pour réaliser l'ensemble du scénario. Des aléas, explicitement prévus par le sujet, seront transmis par les membres du jury.

A l'issue de ce temps de réalisation du scénario, chaque candidat dispose de **trente minutes** pour rendre compte par écrit de la réalisation de sa mission, notamment des éventuels problèmes rencontrés, de leurs incidences et des adaptations réalisées. Cette partie écrite s'appuie entièrement sur la partie pratique.

Chaque candidat est **évalué individuellement** par une commission de deux membres, composée soit d'un enseignant d'économie-gestion intervenant dans la filière logistique et d'un professionnel soit de deux enseignants d'économie-gestion intervenant dans la filière logistique. La note attribuée au candidat à cette sous-épreuve se fonde sur une grille unique d'évaluation nationale basée sur les compétences du bloc 2 et qui tiendra compte à la fois des actions du candidat lors de la réalisation du scénario professionnel et de son compte rendu écrit. Elle donne lieu à une proposition de note sur 20 points.

L'épreuve ponctuelle pratique décrite ci-dessus est identique pour tous les candidats, hormis ceux relevant d'un établissement de formation continue habilité au CCF intégral.

Contrôle en cours de formation

La passation des situations de CCF s'opère par groupe de candidats compris entre 4 et 6, afin de simuler une équipe de collaborateurs.

L'évaluation du candidat porte sur **trois situations de CCF**. Chaque situation de CCF repose sur un scénario prenant appui sur un contexte professionnel, avec la description d'un ou plusieurs objectifs pour le groupe de candidats. Le scénario prévoit une mission individuelle par candidat contribuant chacune à la réalisation de l'objectif collectif. Dans deux de ces situations, un aléa devra être introduit en cours d'épreuve afin d'évaluer la capacité du candidat à s'adapter à l'évolution d'une mission d'équipe.

L'épreuve se déroule sur un plateau technique logistique.

Un dossier est constitué pour chaque candidat en vue d'une transmission au président de jury académique comportant :

- pour chaque situation de CCF, un document récapitulant l'énoncé de l'activité, les compétences évaluées et la grille d'évaluation découlant du modèle national
- un tableau de synthèse récapitulant les différentes situations de CCF rencontrées par le candidat et leurs évaluations.

L'ensemble de ces trois situations de CCF doit couvrir les 5 activités du bloc 2.

Une commission composée d'un enseignant ou formateur et d'un professionnel ou de deux enseignants ou formateurs propose une note sur vingt points au candidat sur la base du dossier constitué.

Sous-épreuve E22 – Contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation

Coefficient : 5

1. Finalités de l'épreuve

L'épreuve E22 « Contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation » valide la mobilisation des compétences en vue de l'analyse et de la résolution d'une ou plusieurs situations professionnelles portant sur des activités correspondant au bloc 3 « Contribution responsable à l'efficacité de la logistique de l'organisation » :

- prise en compte des produits en fonction de leurs spécificités et des différents environnements professionnels ;
- participation à la qualité du processus de traçabilité des produits ;
- contribution à l'amélioration des activités logistiques dans une démarche RSE ;
- Ccoordination d'une petite équipe.

Cette épreuve doit valider les compétences du candidat énoncées ci-dessous :

- adapter le processus logistique selon le type de produit ou de flux ;
- mettre en œuvre le processus de traçabilité dans la chaîne logistique ;
- proposer des axes d'amélioration de l'activité logistique dans le cadre d'une démarche RSE ;
- coordonner une petite équipe logistique.

Les critères d'évaluation sont les indicateurs de réussite listés dans le bloc de compétences 3, « Contribuer de manière responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation ».

2. Modalités d'évaluation de l'épreuve

Forme ponctuelle écrite (durée : 3 heures)

L'épreuve prend appui sur un sujet national présentant l'étude de situations professionnelles à partir d'un ou plusieurs contextes professionnels, énonçant des missions en lien avec une ou plusieurs problématiques professionnelles.

Elle s'appuie sur un sujet présentant un (ou plusieurs) contexte(s) professionnel(s) comportant **plusieurs dossiers indépendants ainsi qu'une base documentaire** pour la réalisation des travaux demandés.

La correction des copies est assurée par un professeur d'économie-gestion, prioritairement en charge des enseignements professionnels en filière « Métiers de la logistique ». Elle donne lieu à une proposition de note sur 20 points.

L'épreuve est identique pour tous les candidats, hormis ceux relevant d'un établissement de formation continue habilité au CCF intégral.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation du candidat porte sur trois situations de CCF dont le contenu est identique à l'épreuve ponctuelle, réparties sur l'ensemble du cursus de formation.

Un dossier est constitué pour chaque candidat en vue d'une transmission au président de jury académique comportant :

- pour chaque situation de CCF, l'énoncé et la grille d'évaluation découlant du modèle national ;
- un tableau de synthèse, récapitulant les différentes situations de CCF et leurs évaluations.

L'ensemble des trois situations de CCF doit couvrir les 4 activités du bloc 3.

Une commission composée de deux enseignants ou formateurs propose une note sur vingt points au candidat sur la base du dossier constitué.

ÉPREUVE E3 – Pratiques professionnelles liées aux métiers de la logistique
prenant en compte la formation en milieu professionnel

Unités U31, U32, U33

Coefficient 7

Cette épreuve est constituée de 3 sous-épreuves :

Sous-épreuve E 31 (unité U 31) Réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé, coefficient 4

Sous-épreuve E 32 (unité U 32) Conduite en sécurité d'engins de manutention, coefficient 2

Sous-épreuve E 33 (unité U 33) Prévention santé environnement, coefficient 1.

Sous-épreuve E31 – Réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé

Coefficient 4

1. Finalités de l'épreuve

L'épreuve E31 « Réalisation des opérations logistiques dans un environnement sécurisé » valide la mobilisation des compétences lors de mises en situation professionnelle portant sur des activités correspondant au bloc 1, à savoir :

- positionnement des activités logistiques dans la supply chain ;
- prévention des risques et des dangers ;
- réception des produits standards ;
- mise en stock et suivi des stocks des produits standards.

Cette épreuve doit valider les compétences du candidat à :

- positionner des activités logistiques dans la supply chain ;
- mettre en œuvre les règles de sécurité dans le cadre de la prévention des risques et des dangers ;
- préparer l'action de réception ;
- traiter les opérations de réception des produits selon les procédures ;
- mettre en stock les produits ;
- gérer le suivi des stocks.

Les critères d'évaluation sont les indicateurs de réussite listés dans le bloc de compétences 1, « Réaliser des opérations logistiques dans un environnement sécurisé »

2. Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation

La proposition de note sur 20 points du candidat pour la sous-épreuve E31 sera déterminée par l'équipe d'enseignants/formateurs en charge de l'enseignement du bloc 1. Elle est obtenue par la moyenne pondérée des notes obtenues :

Note finale = 0.7 x note situation 1 + 0.3 x note situation 2

Situation 1 - Suivi de pratiques professionnelles

Tout au long de son parcours, le candidat est positionné régulièrement sur l'acquisition de ses compétences sur les activités 1, 3 et 4 au travers de missions développées au sein de différents scénarios pédagogiques. L'ensemble des scénarios pédagogiques doit permettre de mettre en activité le candidat sur l'ensemble des compétences des activités 1, 3 et 4 à savoir : positionnement des activités logistiques dans la supply chain, réception des produits standards, suivi des stocks des produits standards.

Le livret de compétences du candidat se construit progressivement sur les classes de première et terminale professionnelle pour les candidats en voie scolaire, et sur l'ensemble du parcours de formation pour les candidats hors voie scolaire. Ce livret de compétences recueille un positionnement régulier des compétences du candidat par son ou ses enseignants/formateurs sur la base des missions réalisées dans le cadre des scénarios pédagogiques proposés. Pour la voie scolaire un positionnement semestriel semble bien adapté. Ces scénarios devront présenter une complexité croissante afin d'atteindre les attendus professionnels du référentiel.

A l'issue de chaque scénario, le candidat rédige de manière synthétique un bilan de ses missions en :

- se situant dans la supply chain (sous forme de schéma) ;
- en explicitant les difficultés et les points d'appui de ses actions ;
- en précisant les découvertes et apprentissages réalisés (en 150 mots maximum).

Le profil des compétences acquises à l'issue de la formation permet l'attribution d'une note sur 20 points

Situation 2 – Dossier prévention des risques et dangers

L'objectif de cette seconde situation est d'évaluer la compétence « **Mettre en œuvre les règles de sécurité dans le cadre de la prévention des risques et des dangers** » du bloc de compétences 1.

Le candidat identifie lors de ses PFMP ou lors de ses activités dans une organisation, une situation professionnelle correspondant à l'activité 2 du bloc de compétences 1, « Prévention des risques » et repère une thématique relative au travail en sécurité.

Le candidat présente un dossier comprenant au maximum 10 pages (présentation et annexes comprises)

- un tableau récapitulatif des PFMP ou des périodes d'activité au sein d'une organisation, réalisées sur le cycle de formation selon un modèle national, visé par l'établissement ;
- un tableau présentant pour chacune des PFMP (seconde, première et terminale) ou des périodes d'activité au sein d'une organisation, le thème ou la situation observée en lien avec l'activité 2 (le modèle de ce tableau est national) ;
- la description d'une situation professionnelle à risque liée à la situation de travail, vécue ou observée, en identifiant les dangers et les risques liés à l'activité logistique (300 mots minimum) ;
- un écrit réflexif du candidat sur l'application ou l'amélioration d'un ou plusieurs protocoles (300 mots minimum)

Le dossier du candidat, permet de certifier le niveau atteint pour la compétence visée, « Mettre en œuvre les règles de sécurité dans le cadre de la prévention des risques et des dangers » à partir de l'évaluation des trois compétences détaillées :

- repérer les dangers et les risques dans un contexte donné ;
- contribuer à l'application des protocoles et procédures de sécurité ;
- prendre en compte les risques liés à une activité logistique.

Le dossier du candidat donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 points.

Forme ponctuelle orale (durée : 40 minutes maximum)

L'évaluation de cette sous-épreuve E31 s'appuie sur un dossier et un oral.

Le dossier du candidat comprend :

- quatre bilans de mission élaborés par le candidat à l'issue de scénarios pédagogiques (*cf. supra*) ou d'activités en milieu professionnel mobilisant une ou plusieurs compétences des activités 1, 3 et 4. L'ensemble des bilans présentés doit obligatoirement couvrir les 3 activités 1, 3 et 4 du bloc 1.
- un écrit portant sur l'activité 2, prévention des risques et des dangers qui comprend :
 - la description d'une situation professionnelle à risque liée à une situation de travail, vécue ou observée, en identifiant les dangers et les risques liés à l'activité logistique (300 mots minimum) ;
 - un écrit réflexif du candidat sur l'application ou l'amélioration d'un ou plusieurs protocoles (300 mots minimum)

Le dossier du candidat est mis à la disposition de la commission d'évaluation au moins une semaine avant la date de l'épreuve et sur l'entretien. Chaque académie fixe, dans ce cadre, la date de mise à disposition du dossier. L'évaluation du dossier donne lieu à une proposition de note sur 20 points sauf en cas de non-conformité.

Cas de non-conformité du dossier :

- absence de dossier du candidat ;
- dossier du candidat incomplet :
 - absence de bilans de mission, ou nombre de bilans de mission inférieur à 4 ;
 - absence du dossier prévention des risques ou dossier ne comportant pas les 4 éléments prévus dans le descriptif (*cf. infra*)
- Les 4 bilans de mission ne couvrent pas l'ensemble des activités 1, 3 et 4 du bloc 1

En cas de non-conformité, l'évaluation orale ne peut avoir lieu et la note du dossier attribuée au candidat est de 0/20.(3)

L'épreuve se décompose en deux périodes d'une durée de 20mn chacune, structurée de la manière suivante :

1^{re} période : le candidat expose, sans autre support de présentation, les 2 bilans choisis par la commission parmi les 4 présentés pendant 10 min maximum ; cette présentation donne lieu à un échange avec le jury ;

2^e période : le candidat expose son écrit de prévention des risques et des dangers, sans autre support de présentation, pendant 10 min maximum ; cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La commission d'évaluation est composée de deux personnes, un professeur d'économie-gestion, en charge des enseignements professionnels en filière « Métiers de la logistique » et un professionnel ou à défaut un deuxième enseignant d'économie-gestion enseignant en section « Métiers de la logistique » ou « Organisation du transport de marchandises ». L'évaluation de l'oral s'opère à partir d'une grille d'évaluation nationale et donne lieu à une note sur 20 points.

La proposition de note de la sous-épreuve E31 est la moyenne des deux propositions de notes obtenues (dossier et oral).

Sous-épreuve E32 – Conduite en sécurité d’engins de manutention

Coefficient 2

Remarque : cette épreuve peut donner lieu à l’attribution d’une attestation de niveau de conduite spécifique à chaque type de chariot selon les conditions énoncées dans l’annexe VII.

1. Finalités de l’épreuve

L’épreuve E32 « Conduite en sécurité des engins de manutention » valide les compétences d’un candidat à :

- mettre en service en sécurité un engin de manutention adapté à la situation professionnelle ;
- conduire un engin de manutention ;
- manœuvrer un engin de manutention (1B – 3 – 5 / R489 CNAMTS) ;
- effectuer les opérations de fin de poste.

Ainsi que les connaissances sur lesquelles elles s’appuient :

- maîtriser les connaissances nécessaires pour la conduite d’un engin de manutention ;
- conduire en sécurité un chariot de catégorie 1B – R489 et un chariot de catégorie 3 – R489 et un de catégorie chariot 5 – R489 sous réserve du résultat de la visite médicale relative à l’aptitude médicale.

La sous-épreuve E32 se compose de **4 parties** :

- partie théorique ;
- conduite de chariot 1B – R489 ;
- conduite de chariot 3 – R489 ;
- conduite de chariot 5- R489.

La proposition de note de l’épreuve E32 est la moyenne des 4 notes sur 20 points obtenues pour chaque partie présentée par le candidat.

En cas de dispense médicale du candidat pour la conduite d’un ou plusieurs chariots, le candidat doit passer la partie théorique et les parties de conduite pour lesquelles il n’est pas dispensé. En conséquence, **aucun candidat ne peut être dispensé de la partie théorique.**

2. Modalité d’évaluation

2.1. – La partie théorique

Contrôle en cours de formation

Elle prend appui sur deux situations de CCF de passation d’un questionnaire à choix multiples (QCM) de 100 questions portant sur le référentiel de connaissances théoriques pour l’utilisation en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté issus de la recommandation R-489 de la CNAM TS, structuré en deux parties :

- Partie 1 (1h15)
 - connaissances générales – 15 questions (15 points) ;
 - technologie et stabilité des chariots à conducteur porté – 25 questions (25 points) ;
 - tableau ou abaque de charge – 10 questions (10 points).
- Partie 2 (1h15)
 - exploitation des chariots à conducteur porté – 50 questions (50 points).

Les deux parties peuvent être dissociées au niveau de la passation.

Le QCM prend appui sur une banque nationale de questions.

Le QCM est noté sur 100 points (chaque partie est notée sur 50 points), il est corrigé par un enseignant ou formateur en économie-gestion, prioritairement en charge du bloc 4 au sein de la filière « Métiers de la logistique ».

A l’issue des deux CCF, le meilleur des deux scores est retenu comme évaluation de la sous-partie et donne lieu à une notation sur 20 points (score du QCM divisée par 5 arrondi au demi-point supérieur).

Forme ponctuelle écrite (durée totale 2 h 30)

L’épreuve se déroule sous la forme d’un QCM de 100 questions structuré de manière identique aux situations de CCF. Le QCM prend appui sur la banque nationale de questions.

Le QCM est noté sur 100 points (chaque partie est notée sur 50 points) et donne lieu à une évaluation sur 20 points (score du QCM divisé par 5 et arrondi au demi-point supérieur)

Le QCM est corrigé par un enseignant d’économie-gestion, prioritairement en charge du bloc 4 au sein de la filière « métiers de la logistique ».

2.2 – La conduite de chariot de catégorie 1B- R489

Cette épreuve vise à évaluer les compétences suivantes du candidat pour la catégorie 1B :

- mettre en service en sécurité un engin de manutention adapté à la situation professionnelle
- conduire un engin de manutention

- manœuvrer un engin de manutention :
 - prise, déplacement et dépôt d'une charge au sol ;
 - réalisation d'un chargement et d'un déchargement par l'arrière depuis un quai ;
 - gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile ;
 - stockage et déstockage de 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 2.90 mètres minimum ;
- effectuer les opérations de fin de poste.

Contrôle en cours de formation

Cette épreuve prend appui sur la totalité des situations de conduite réalisée au cours de la formation, durant lesquelles l'enseignant/formateur va positionner le candidat sur les différentes compétences de la grille d'évaluation nationale.

A l'issue de la formation, l'ensemble des compétences a dû être évalué par le ou les professeur(s) d'économie-gestion ou le formateur en économie-gestion, en charge de l'enseignement de la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en filière « Métiers de la logistique » qui peut ainsi remplir la grille d'évaluation nationale pour déterminer une proposition de note sur 20 points.

En cas de mise en danger des personnes ou des biens, le candidat se verra attribuer une note de 0/20.

Pour les candidats sous statut scolaire, il est souhaitable que la partie conduite de chariot 1B ou 3 soit proposée en classe de première.

Forme ponctuelle pratique (durée : 40 minutes)

Cette épreuve prend la forme d'un exercice pratique de conduite à partir d'un sujet issu d'une banque nationale comportant des scénarios prédéfinis pour un engin de catégorie 1B – R489. Le candidat dispose de 10 mn pour prendre connaissance du sujet de manière individuelle. L'épreuve de conduite en elle-même dure 30 mn :

- parcours, en pente, en ligne droite, en courbe, dans des allées ou des passages étroits, en marche avant ou en marche arrière ;
- prise, déplacement et dépôt d'une charge au sol ;
- réalisation d'un chargement et d'un déchargement par l'arrière depuis un quai ;
- gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile ;
- stockage et déstockage de 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 2.90 mètres minimum.

La prestation doit se faire sans précipitation, dans le respect de toutes les consignes et règles de sécurité en vigueur.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur d'économie-gestion, en charge de l'enseignement de la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en filière « Métiers de la logistique ». Elle utilise obligatoirement la grille nationale d'évaluation présentée dans la circulaire d'organisation pour déterminer une note sur 20 points.

En cas de mise en danger des personnes ou des biens, le candidat se verra attribuer la note de 0/20

L'évaluation se déroule, en fonction des possibilités locales, en milieu professionnel ou en centre de formation.

2.3. – La conduite de chariot de catégorie 3- R489

Cette épreuve vise à évaluer les compétences suivantes du candidat pour la catégorie 3 :

- mettre en service en sécurité un engin de manutention adapté à la situation professionnelle ;
- conduire un engin de manutention ;
- manœuvrer un engin de manutention :
 - prise, déplacement et dépôt une charge au sol ;
 - gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile ;
 - stockage et déstockage de 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 3,30 mètres minimum ;
 - réalisation d'un chargement et d'un déchargement d'un véhicule depuis le sol ;
 - prise et transport d'une charge longue ou d'un conteneur rigide contenant un liquide ou d'une charge déformable.
- effectuer les opérations de fin de poste.

Contrôle en cours de formation

Cette épreuve prend appui sur la totalité des situations de conduite réalisée au cours de la formation, durant lesquelles l'enseignant va positionner le candidat sur les différentes compétences de la grille d'évaluation nationale.

A l'issue de la formation, l'ensemble des compétences a dû être évalué par le ou les professeur(s) d'économie-gestion ou le formateur en économie-gestion, en charge de l'enseignement de la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en filière « Métiers de la logistique » qui peut ainsi remplir la grille nationale d'évaluation pour déterminer une proposition de note sur 20 points.

En cas de mise en danger des personnes ou des biens, le candidat se verra attribuer la note de 0/20

Pour les candidats sous statut scolaire, il est souhaitable que la partie conduite de chariot 1B ou 3 soit proposée en classe de première.

Forme ponctuelle pratique (durée : 40 minutes)

Cette épreuve prend la forme d'un exercice pratique de conduite à partir d'un sujet issu d'une banque nationale comportant des scénarios prédéfinis pour un engin de catégorie 3 – R489. Le candidat dispose de 10 mn pour prendre connaissance seul du sujet. L'épreuve de conduite en elle-même dure 30 mn :

- parcours, en pente, en ligne droite, en courbe, dans des allées ou des passages étroits, en marche avant ou en marche arrière ; en marche arrière ;
- prise, déplacement et dépôt une charge au sol ;
- gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile ;
- stockage et déstockage de 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 3,30 mètres minimum ;
- réalisation d'un chargement et d'un déchargement d'un véhicule depuis le sol ;
- prise et transport d'une charge longue ou d'un conteneur rigide contenant un liquide ou d'une charge déformable.

La prestation doit se faire sans précipitation, dans le respect de toutes les consignes et règles de sécurité en vigueur.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur d'économie-gestion, en charge de l'enseignement de la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en filière « Métiers de la logistique ». Elle utilise obligatoirement la grille nationale d'évaluation présentée dans la circulaire nationale d'organisation pour déterminer une note sur 20 points.

En cas de mise en danger des personnes ou des biens, le candidat se verra attribuer la note de 0/20

L'évaluation se déroule, en fonction des possibilités locales, en milieu professionnel ou en centre de formation.

2.4. – La conduite de chariot de catégorie 5- R489

Cette épreuve vise à évaluer les compétences suivantes du candidat pour la catégorie 5 :

- mettre en service en sécurité un engin de manutention adapté à la situation professionnelle ;
- conduire un engin de manutention ;
- manœuvrer un engin de manutention :
- prise, déplacement et dépôt une charge au sol ;
- gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile ;
- stockage et déstockage de 4 palettes à 4 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 6 mètres minimum ;
- effectuer les opérations de fin de poste.

Contrôle en cours de formation

Cette épreuve prend appui sur la totalité des situations de conduite réalisée au cours de la formation, durant lesquelles l'enseignant va positionner le candidat sur les différentes compétences de la grille d'évaluation nationale.

A l'issue de la formation, l'ensemble des compétences a dû être évalué par le ou les professeur(s) d'économie-gestion ou le formateur en économie-gestion, en charge de l'enseignement de la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en filière « Métiers de la logistique » qui peut ainsi remplir la grille d'évaluation (cf. circulaire nationale d'organisation) pour déterminer une proposition de note sur 20 points.

En cas de mise en danger des personnes ou des biens, le candidat se verra attribuer la note de 0/20

Forme ponctuelle pratique (durée : 50 minutes)

Cette épreuve prend la forme d'un exercice pratique de conduite à partir d'un sujet issu d'une banque nationale comportant des scénarios prédéfinis pour un engin de catégorie 5 – R489. Le candidat dispose de 10 mn pour prendre connaissance seul du sujet. L'épreuve de conduite en elle-même dure 40 mn :

- parcours, en pente, en ligne droite, en courbe, dans des allées ou des passages étroits, en marche avant ou en marche arrière ; en marche arrière ;
- prise, déplacement et dépôt une charge au sol
- gerbage ou dégerbage au maximum de 3 charges en pile
- stockage et déstockage de 4 palettes à 4 niveaux différents d'un palettier jusqu'à 6 mètres minimum

La prestation doit se faire sans précipitation, dans le respect de toutes les consignes et règles de sécurité en vigueur.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur d'économie-gestion, en charge de l'enseignement de la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté en filière « Métiers de la logistique ». Elle utilise obligatoirement la grille nationale d'évaluation présentée dans la circulaire nationale d'organisation pour déterminer une note sur 20 points.

En cas de mise en danger des personnes ou des biens, le candidat se verra attribuer la note de 0/20

L'évaluation se déroule, en fonction des possibilités locales, en milieu professionnel ou en centre de formation.

Sous-épreuve E33 – Prévention santé environnement**Unité U33***Coefficient 1*

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe VIII de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 4 - Langue vivante

Unité U 4*Coefficient 2*

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe V de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

UNITÉ U 41... – Langue vivante A

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe V de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

UNITÉ U 42... – Langue vivante B

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe V de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 5 - Français, Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Unité U 51, Unité U 52*Coefficient 5*

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :

- E 51 - sous épreuve de français (U51)
- E 52 - sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52)

Sous-épreuve E 51. – Français**Unités U 51***Coefficient 2,5*

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe I de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E 52. – Histoire-géographie et enseignement moral et civique**Unités U 52***Coefficient 2,5*

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe II de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 6 - Arts appliqués et cultures artistiques

Unité U 6*Coefficient 1*

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe IX de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE E 7 - Éducation physique et sportive

Unité U 7*Coefficient 1*

La définition de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe X de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

ÉPREUVE FACULTATIVES

Unité UF1, Unité UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)

(UF2, épreuve EF2)

Epreuve facultative de langue vivante étrangère, régionale ou des signes française

La définition de l'épreuve facultative de langue actuellement en vigueur est celle fixée dans l'annexe XI de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (*JORF* n° 165 du 5 juillet 2020).

Epreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (*BO* n° 35 du 26 septembre 2019).

Epreuve facultative secteur sportif

L'épreuve facultative « secteur sportif » est définie par l'arrêté du 8 juillet 2021 modifié créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

(3) En cas de non-conformité, le candidat se voit attribuer la note de 0 à la sous-épreuve E31.

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs entreprises ou organisations définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s hautement qualifié(e)s et au sein d'une unité logistique significative ou présentant une activité logistique. Ces entreprises ou organisations d'accueil répondent aux exigences de la formation au baccalauréat professionnel « Métiers de la logistique » et présentent des contextes professionnels compatibles avec une majorité d'activités du référentiel.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation et à l'évaluation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise ou l'organisation d'accueil.

1. Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante et indispensable menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise ou de l'organisation et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

Les activités confiées pendant les périodes de formation en milieu professionnel, doivent permettre une continuité d'apprentissage par la mise en œuvre des compétences décrites dans les blocs de compétences C1, C2, C3 du référentiel de compétences :

<p>Bloc de compétences 1 Réaliser des opérations logistiques dans un environnement sécurisé Compétences Positionner des activités logistiques dans la supply chain Mettre en œuvre les règles de sécurité dans le cadre de la prévention des risques et des dangers Préparer l'activité de réception Traiter les opérations de réception des produits selon les procédures Mettre en stocks les produits Gérer le suivi des stocks</p>
<p>Bloc de compétences 2 Satisfaire le client par la coordination des activités logistiques Compétences Répondre à la demande des clients internes et/ou externes Optimiser les préparations de commande en fonction des demandes des clients internes et/ou externes. Contribuer au processus de logistique industrielle Organiser une tournée de livraison Traiter les retours des supports de charge et/ou des contenants Confier l'expédition à un prestataire de transport externe</p>
<p>Bloc de compétences 3 Contribuer de manière responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation Compétences Adapter le processus logistique selon le type de produit ou de flux. Mettre en œuvre le processus qualité dans la chaîne logistique Proposer des axes d'amélioration de l'activité logistique dans le cadre d'une démarche RSE Coordonner une petite équipe logistique</p>

Pour le bloc de compétences 4, conduire en sécurité des engins de manutention, les PFMP peuvent permettre une continuité d'apprentissage par la mise en œuvre des compétences décrites par le référentiel de compétences, à condition que le chef d'entreprise ou le chef de l'organisation **ait délivré par écrit une autorisation de conduite au nom du candidat**, qui, une fois délivrée, sera annexée à la convention.

<p>Bloc de compétences 4 Conduire en sécurité d'engins de manutention Compétences Mettre en service en sécurité un engin de manutention adapté à la situation professionnelle Conduire un engin de manutention Manœuvrer un engin de manutention (1B - 3 - 5 - R489) Effectuer les opérations de fin de poste</p>
--

La formation en milieu professionnel contribue au développement de l'employabilité du candidat en lui permettant d'acquérir une rigueur, une adaptabilité et une capacité à travailler au sein d'une équipe.

Dans le cadre de chaque PFMP, une attention particulière pourra être accordée à :

- l'adaptation de la communication écrite ou orale du candidat en fonction de son interlocuteur ;
- la faculté de rendre compte, d'informer et d'argumenter ;
- la volonté de véhiculer une image positive et valorisante de l'organisation ;
- l'esprit d'initiative et d'innovation au sein de l'entreprise.

2. Organisation de la formation en milieu professionnel

2.1. Voie scolaire/PFMP

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement ou l'acquisition des compétences du référentiel par l'observation de diverses situations et la mise en activité de l'apprenant.

La diversité des activités logistiques nécessite que l'élève puisse découvrir plusieurs contextes professionnels différents. **Il serait souhaitable pour développer son employabilité que l'élève bénéficie de cette diversité de structures (administration, production, distribution, association) et de secteurs d'activités (industrie, transport, grande distribution et distribution spécialisée, agriculture, secteur hospitalier, entreposage, ...) pour la réalisation des PFMP.**

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise ou l'organisation. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations professionnelles ou technologiques et le ou la responsable du bureau des entreprises. Cependant sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises ou organisations.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement.

Durée

La durée de la formation en milieu professionnel est de 20 semaines.

A l'issue de chaque PFMP, une attestation doit être renseignée et signée par le tuteur précisant :

- la période ;
- la structure ;
- le nombre de semaines effectuées ;
- un bilan de présence sur site.

Deux documents de liaison, sont remplis en établissement par l'équipe pédagogique et supervisés par la direction de l'établissement. Ces documents suivent l'élève pendant la totalité de sa formation :

- le premier liste les activités réalisées ainsi que les compétences mobilisées conformément au référentiel d'activités professionnelles ;
- le second consiste en un tableau présentant pour chacune des PFMP, le thème ou la situation observée en lien avec l'activité 2 du bloc 1, prévention des risques.

Le modèle des documents figure dans la circulaire nationale d'organisation.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Le contrat d'apprentissage doit être signé avec une entreprise ou une organisation présentant une activité logistique spécifique et significative. L'organisme de formation est responsable de l'adéquation entre l'entreprise ou l'organisation d'accueil de l'apprenti avec le référentiel de formation du baccalauréat professionnel « métiers de la logistique ».

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise ou d'organisation n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

Un document est complété au fil de la formation en vue de la sous-épreuve E31 consistant en un tableau présentant pour chacune des périodes d'activité, le thème ou la situation observée en lien avec l'activité 2 du bloc 1, prévention des risques. Le modèle du document figure dans la circulaire nationale d'organisation.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation de 20 semaines dans une ou plusieurs entreprises ou organisations, requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

A l'issue de chaque période, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise :

- la période ;
- la structure ;
- le nombre de semaines effectuées ;
- un bilan de présence sur site.

2.4. Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans le domaine de la logistique dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit.

2.5. Candidat en candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

2.6. Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du Recteur, la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- dix semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D. 337-62 à D. 337-65 du code de l'éducation) ;
- huit semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent porter les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple), la durée des PFMP est ramenée à 14 semaines conformément à l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié précité.

Les entreprises ou organisations retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

2.7. Formation à l'étranger

Les entreprises ou organisations implantées à l'étranger doivent satisfaire aux mêmes conditions de formation définies dans les référentiels du diplôme. Les tuteurs et maîtres d'apprentissage étrangers sont sensibilisés par l'équipe pédagogique en charge du suivi des apprenants, des modalités de certification avant toute évaluation.

Les supports d'épreuves professionnelles ne sont pas nécessairement effectués dans la langue du pays de l'entreprise ou organisation.

Organisées dans un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, les PFMP et/ou les périodes d'apprentissage doivent être encouragées et soutenues.

L'arrêté du 30 août 2019 porte création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel.

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS
DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME*Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »*

Spécialité : « Logistique » du baccalauréat professionnel Arrêté du 3 juin 2010 Dernière session 2027		Spécialité « Métiers de la logistique » du baccalauréat professionnel Défini par le présent arrêté 1 ^{re} session 2028	
ÉPREUVES - UNITÉS		ÉPREUVES - UNITÉS	
E1 – Épreuve scientifique et technique	U1	E1 – Épreuve scientifique et technique	U1
Sous-épreuve E11 Économie-droit	U11	Sous-épreuve E11 : Économie-droit	U11
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12
		E2- Analyse de situations professionnelles au sein de l'activité logistique d'une organisation.	U2
		Sous-épreuve E21- Réalisation d'activités logistiques coordonnées pour la satisfaction du client	U21
E2- Epreuve d'études de situations professionnelles	U2	Sous-épreuve E22- Contribution responsable à l'efficacité des activités logistiques d'une organisation	U22
E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	E3 – Pratiques professionnelles liées aux Métiers de la logistique	U3
Sous-épreuve E31 : Pratique de la logistique en milieu professionnel	U31	Sous-épreuve E31 : Réaliser des opérations logistiques dans un environnement sécurisé	U31
Sous-épreuve E32 : Conduite d'engins de manutention	U32	Sous-épreuve E32 : Conduire en sécurité des engins de manutention	U32
Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U33	Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U33
E4 – Épreuve de langues vivantes	U4	E4 – Épreuve de langues vivantes	U4
Sous-épreuve E41 : Langue vivante A	U41	Sous-épreuve E41 : Langue vivante A	U41
Sous-épreuve E42 : Langue vivante B	U42	Sous-épreuve E42 : Langue vivante B	U42
E5 – Épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique	U5	E5 – Épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique	U5
Sous-épreuve E51 : Français	U51	Sous-épreuve E51 : Français	U51
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U52
E6 – Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	E6 – Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6
E7 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U7
EF1 – Épreuve facultative de langue vivante	UF1	EF1 – Épreuve facultative de langue vivante	EF1
EF2 – Epreuve facultative de mobilité européenne	EF2	EF2 – Epreuve facultative de mobilité européenne	EF2

ANNEXE VII

PRINCIPES DE L'ATTESTATION DE NIVEAU DE CONDUITE

Baccalauréat professionnel spécialité « métiers de la logistique »

Le titulaire du baccalauréat professionnel « métiers de la logistique » peut se voir remettre une attestation de niveau de conduite pour la conduite de chariot pour chacune des catégories 1B- R489, 3-R489 et 5-R489, sur la base de ses résultats aux différentes parties de la sous-épreuve E32.

Pour cela il faudra observer à la fois la partie théorique et la partie conduite pour l'engin de manutention considéré. Il s'agit de conditions cumulatives.

1^{re} condition :

Le titulaire du baccalauréat professionnel peut être éligible à une attestation de niveau de conduite, si pour la partie théorique il obtient une note supérieure ou égale à 12/20

2^e condition :

Pour l'attestation de niveau de conduite pour le chariot de catégorie 1B - R489, le titulaire du baccalauréat professionnel doit être éligible, et il lui faudra également avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 à la partie de conduite de ce chariot.

Pour l'attestation de niveau de conduite pour le chariot de catégorie 3 - R489, le titulaire du baccalauréat professionnel doit être éligible, et il lui faudra également avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 à la partie de conduite de ce chariot.

Pour l'attestation de niveau de conduite pour le chariot de catégorie 5 - R489, le titulaire du baccalauréat professionnel doit être éligible, et il lui faudra remplir les deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une note supérieure ou égale à 12/20 à la partie de conduite de ce chariot ;
- être capable de gerber à 6 mètres.

Remarque : Cette attestation a pour objet d'informer les employeurs d'un niveau satisfaisant de connaissances en matière de conduite en sécurité de son titulaire et de sa capacité à conduire en sécurité une catégorie(s) de chariots. Les exigences attendues découlent de celles du CACES®.